

ASSOCIATION
SOS FEMMES VENDÉE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU
3 JUIN 2024

SOS
femmes
VENDÉE VIOLENCES
CONJUGALES

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	1
UN PROJET ASSOCIATIF	2
UN CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
L'ÉQUIPE SALARIÉE	4
BÉNÉVOLES ET SALARIÉES ASSOCIÉES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION	4
LES ÉCHANGES AVEC LES USAGÈRES	5
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023	6
LE RÉFÉRENT DES VIOLENCES CONJUGALES	9
NOS INTERVENTIONS AUPRES DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES	12
LE SERVICE ACCUEIL ÉCOUTE ORIENTATION	14
2023 : UNE ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE 21H/24 ET 7J/7	14
LES DEMANDES D'HÉBERGEMENT RECUES VIA LES SERVICES D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE	15
LES PRISES DE CONTACT ÉCRITES	16
LE SERVICE HÉBERGEMENT	17
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE FINANÇÉ PAR DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT	17
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN LOGEMENT DIFFUS FINANÇÉ PAR SUBVENTIONS ANNUELLES	20
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE A L'HÔTEL	20
L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN LOGEMENT RELAIS.....	22
L'HÉBERGEMENT D'INSERTION EN LOGEMENT DIFFUS	24
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE A FONTENAY-LE-COMTE	25
L'HÉBERGEMENT D'URGENCE DE LUCON.....	27
LE SIAO : SERVICE INTEGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION	28
LE PÔLE ENFANT.....	29
LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS	30
DES RENDEZ-VOUS EXTÉRIEURS POUR LES ENFANTS	32
ATELIERS RÉCRÉATIFS	33
LE SERVICE PERMANENCES	37
PERMANENCES DÉLOCALISÉES (sur RDV).....	37
LA PERMANENCE AU SEIN DU COMMISSARIAT DES SABLES D'OLONNE	38
LA MAISON D'ACCUEIL DE JOUR.....	40
ESPACE FEMMES	42
PARTENARIAT AVEC VENDÉE HABITAT	44
SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ.....	45
COMMUNICATION ET MAILLAGE EN ZONE RURALE.....	46
LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION.....	50
SENSIBILISATION ET INFORMATION	52
PRÉVENTION	53
BILAN FINANCIER.....	54
ANNEXES.....	59
Annexe 1 - LA FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES	61
Annexe 2 - PLAN DE FORMATION	62
Annexe 3 - RÉPARTITION HORAIRES DES BÉNÉVOLES	63
Annexe 4 – PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES FEMMES HÉBERGÉES SUR LES DISPOSITIFS D'URGENCE	64
LEXIQUE	65



Présentation de l'association

Issue du mouvement féministe des années 70, l'association « Accueil d'Urgence Femmes en Difficulté », depuis sa création en février 1986, vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales. Elle est régie par la loi 1901 a été fondée par des femmes pour des femmes. Lors de notre Assemblée Générale extraordinaire du 20 mai 2015, l'association « Accueil d'Urgence Femmes en Difficulté » est devenue « SOS Femmes Vendée ».

L'association a fait le choix de traiter la thématique des violences faites aux femmes, parce que la violence conjugale est un fait de société inacceptable, qui touche toutes les catégories sociales, toutes les cultures, et parce qu'en 1986, ce phénomène n'était pas reconnu.

Les violences faites aux femmes, même si elles s'exercent le plus souvent dans la sphère privée, ne sont pas une affaire privée. Il s'agit de délits et de crimes dont trop de femmes sont encore victimes, et qui ont des conséquences très graves, allant jusqu'à la mort pour certaines (103 féminicides en France en 2023 selon le collectif féminicide par compagnon ou ex). Depuis 2005, la lutte contre ces violences a été reconnue « priorité nationale ». Comme toute autre forme de violence à l'encontre des personnes, elle est punie par la loi.

Les besoins des femmes victimes de violences et de leurs enfants sont multiples (sécurité, accueil, information, conseil/aide juridique, accompagnement et soutien psychologique, hébergement, relogement...).

Grâce à l'ensemble de ses activités, SOS Femmes Vendée apporte une réponse à chaque étape du parcours d'une femme victime de violences au sein de son couple, de la prise de conscience de son vécu à son retour à l'autonomie, et permet que le plus grand nombre de femmes ait accès à ses services.

UN PROJET ASSOCIATIF

L'association a adopté un projet associatif, actualisé en 2019 : elle y réaffirme les principes qui ont présidé à sa création:

- Lutter contre les violences conjugales dans la société.
- Apporter une aide aux femmes qui sont victimes de violences conjugales et à leurs enfants.

SOS FEMMES VENDÉE remplit différentes missions :

Mise en sécurité des femmes victimes de violences et de leurs enfants :

Accueillir, écouter et héberger toute femme dont le maintien au domicile légal est devenu difficile ou impossible du fait de violences conjugales. Cette mise en sécurité est permise par les places en hébergements d'urgence ou, à défaut, les nuits d'hôtel. Les femmes peuvent joindre l'association afin de demander un hébergement par le biais de l'écoute téléphonique ou par le site internet. En 2017, un logement d'urgence à Fontenay le Comte a été ouvert afin d'héberger les femmes résidant sur cette zone rurale. En fin d'année 2023, la communauté de communes de Vendée Sud littoral ouvre un logement à Luçon. L'aide au transport permet également la mise en sécurité de femmes n'ayant pas ou peu de moyens pour se déplacer, et habitant en zone rurale.

L'hébergement d'urgence offre à la femme un minimum de sécurité et de calme pour envisager et choisir les solutions qui correspondent le mieux à sa situation propre, et ce dans un laps de temps le plus court possible.

Accompagnement vers la sortie de la violence :

Accompagner les femmes victimes en les aidant à sortir du cycle de la violence et leur permettre un accès ou un retour à l'autonomie. L'association propose un accueil, une écoute et un accompagnement aux femmes et aux enfants hébergés. Elle permet un accompagnement tout au long du séjour avec des rendez-vous réguliers avec les travailleuses sociales. Cet accompagnement se fait en collaboration avec les femmes qui sont libres et responsables de leur choix. À la suite de leur passage en hébergement collectif, ces femmes peuvent être dirigées vers des logements relais ou d'insertion, leur permettant de retrouver autonomie et vie familiale, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

Par ailleurs, les permanences délocalisées permettent à des femmes non hébergées ou anciennement hébergées d'avoir un accompagnement afin de sortir du cycle de la violence.

Aller vers la sortie de la violence passe par un accompagnement spécifique des femmes qui peuvent être également mères, en travaillant avec elles sur le maintien du lien mère-enfant car elles ont été bien souvent critiquées dans leur rôle. Cet accompagnement est nécessaire car elles arrivent à l'association dans un état d'anxiété important, elles sont déprimées, isolées, traumatisées et souvent engluées dans leurs propres difficultés. Cet état psychologique ne leur permet pas d'être entièrement disponibles pour leurs enfants ou au contraire, fait que la mère les surinvestit.

Par ailleurs, les enfants vivants des violences conjugales subissent une violence psychologique et sont eux aussi victimes. Pour cela, les objectifs de la structure auprès de ces enfants sont :

- Accueillir et accompagner les enfants (de façon adaptée en fonction de l'âge)
- Maintenir le lien mère/enfants

Cela passe par plusieurs dispositifs notamment l'accompagnement avec l'éducatrice, la mise en place de groupe d'échange entre mères, et les permanences délocalisées.

Engagement militant auprès des institutions et des pouvoirs publics :

Il s'agit là, de sensibiliser aux violences conjugales et de montrer que ce problème est un fait enraciné dans l'organisation de la société patriarcale. Ces actions permettent une conscientisation et participent à l'amélioration de la prise en charge des victimes.

Cet engagement se traduit par :

- Des actions de formation et de sensibilisation sur les violences conjugales tant auprès de différents partenaires (professionnels et bénévoles) que du grand public, mais aussi auprès des représentants politiques et des collectivités territoriales.
- La participation aux commissions de travail du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV).
- Des actions : « prévention des comportements et violences sexistes » auprès de jeunes en collèges, Maison Familiale Rurale, lycées, Foyer de Jeunes Travailleurs, Missions locale, compagnon du devoir.
- Des manifestations publiques, telles que celles organisées le 25 novembre ou le 8 mars.
- Le relais des luttes de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), notamment sur des propositions de lois...

Le projet associatif a permis également de resituer les valeurs de l'association :

Porter collectivement les valeurs féministes, à savoir :

- La **solidarité** de l'association envers les femmes hébergées.
- La **responsabilité** de chaque femme à s'assumer et à assumer ses enfants. Les femmes ont le pouvoir et la liberté de prendre toutes décisions les concernant et concernant leurs enfants.
- Le **respect** de la femme dans sa personne, dans sa parole, dans ses choix et son parcours.

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres de Droit :

Mme JOSSIER Michèle, Conseillère municipale-déléguée à l'égalité femme homme et à la lutte contre les discriminations (Mairie de la Roche sur Yon)

Membres actifs :

Christine CREANCE, Présidente
Martine GASSIOT, Vice-présidente
Muriel HERAUD, Vice-présidente
Dominique POIRSON, Trésorière
Isabelle MERCIER, Secrétaire
Catherine BLOCHARD, secrétaire adjointe

Le Conseil d'Administration réunit, depuis sa création, des militantes de la cause des femmes. Ce groupe de militantes, garantes des orientations politiques, définit le projet de l'association et en assure la gestion et le fonctionnement.

L'ÉQUIPE SALARIÉE

- ✓ 21 salariées - 18.27 ETP au 31/12/2023 :
 - 1 Coordinatrice 1 ETP
 - 1 Responsable Administrative et Financière 0.80 ETP
 - 10 Travailleuses sociales 9,80 ETP
 - 1 Écouteuse téléphonique 1 ETP
 - 2 Intervenantes mères/enfants 1.20 ETP
 - 2 Responsables de la Vie quotidienne 1.80 ETP
 - 3 Agents de service/surveillantes de nuit 2,22 ETP
 - 1 ²comptable 0,45 ETP

Mouvement de personnel en 2023 :

- Départ de Clélia Mames sur le pôle social, remplacée par Camille Audouin au 11/04/2023
- Départ de Honorine Menanteau sur le pôle social, remplacée par Milène Rambaud au 18/09/2023

✓ Depuis le 1^{er} juillet 2019, la présence salariée assurée auparavant 24h/24h et 7j/7 est réduite à 21h/24h, 7j/7, ce qui entraîne une absence de réponse de 6h à 9h du matin et de 9h à 12h les dimanches et jours fériés. L'équipe de jour travaille du lundi au samedi de 9h à 21h. Les agents de service/surveillantes de nuit sont présentes chaque nuit de 21h à 6h, ainsi que les dimanches et jours fériés, de 12h à 21h.

- ✓ Le plan de formation

Tout au long de l'année, les bénévoles et les salariées enrichissent leurs connaissances et développent des compétences en participant à des actions de formation (*cf. Annexe 2 : Plan de formation 2023*).

BÉNÉVOLES ET SALARIÉES ASSOCIÉES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION

SOS FEMMES VENDÉE s'appuie sur une complémentarité entre les salariées et les bénévoles. Les bénévoles s'engagent de façon multiple dans l'association :

- co-animation d'action d'informations, de prévention des violences conjugales auprès de publics variés.
- aide dans l'organisation de la vie quotidienne (transport, aide au déménagement)
- garde d'enfants
- organisation d'ateliers collectifs
- participation aux commissions locales et nationales, conseils d'administrations et réunions territoriales

En 2023, les commissions associant bénévoles et salariées ont travaillé sur :

- ✓ la réalisation d'actions de prévention à destination du public jeune de Vendée
- ✓ la réalisation d'actions de sensibilisation à la problématique des violences conjugales
- ✓ la communication en direction des partenaires et des victimes, à travers la commission 'Communication événementielle' et la commission 'Communication sur les réseaux sociaux'
- ✓ le développement du partenariat avec la Justice
- ✓ le développement du partenariat avec les acteurs du Logement
- ✓ la prise en charge de l'enfant victime
- ✓ l'accueil et la place de nouveaux bénévoles
- ✓ projet d'une Maison Solidarité Femmes

Les contributions bénévoles ne font pas l'objet d'une valorisation comptable. Toutefois, pour 2023, le nombre de bénévoles réguliers participant au fonctionnement de l'association est estimé à 12 et leur investissement en temps représente environ 2837 heures (cf. *Annexe 3 : La répartition horaire des bénévoles*)

LES ÉCHANGES AVEC LES USAGÈRES

Les bénéficiaires sont associées à des instances d'échanges et de décisions lors de réunions hebdomadaires et des conseils de vie sociale (CVS) au rythme de 3 par an. Ces rencontres permettent d'échanger sur le fonctionnement de l'établissement, d'évaluer la qualité de l'accueil et des services, et de proposer des pistes d'amélioration. Par ailleurs, les avis des femmes sont recueillis par le biais d'un questionnaire de satisfaction qu'elles complètent à la fin de leur séjour.

Sur l'hébergement collectif, les réunions hebdomadaires sont fixées tous les mardis matin. Les thèmes abordés ont concerné essentiellement la vie quotidienne, avec des questions sur l'organisation du « vivre ensemble » au sein du collectif, sur le planning des tâches ménagères, le chauffage, les régulations de groupe, le tri des déchets, la gestion du linge, le renouvellement de matériel, les bons de commande et kits alimentaires, la prise en charge des enfants, les activités de détente...

Sur les hébergements en diffus, des temps de médiation sont organisés au besoin, afin de favoriser la communication entre les personnes et permettre de réguler les tensions éventuelles. Les thèmes abordés ont concerné les difficultés de cohabitation notamment liées aux différences de rythme de vie, d'habitudes d'entretien d'un logement, de personnalités incompatibles.

Plusieurs outils sont proposés aux femmes afin de rendre leur cohabitation plus confortable (ex : tableau de ménage).

En 2023, l'environnement des hébergements se dégrade (déchets, dégradations diverses,..) et des nuisibles colonisent certains appartements. Ces conditions mettent les femmes en situation d'inconfort qui se rajoute à leurs difficultés liées aux violences conjugales.

ASSOCIATION

SOS FEMMES VENDÉE

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2023

SOS
femmes
VENDÉE VIOLENCES
CONJUGALES

ÉVOLUTION ET AMÉLIORATION DES RÉPONSES D'AIDE AUX VICTIMES

- ❖ Une augmentation du nombre de places d'hébergement avec la création de 7 places supplémentaires en 2023 :
 - 4 places d'insertion créées au 1^{er} mars 2023 sur la Roche sur Yon
 - 1 place d'urgence créée au 1^{er} octobre 2023 sur la Roche sur Yon
 - 2 places d'urgence créées au 1^{er} octobre 2023 hors la Roche sur Yon (Luçon)

Ainsi, au 31/12/2023, le nombre de places d'hébergement accueillant des victimes accompagnées par l'association s'élève à 51 places : 47 places sur la Roche sur Yon (dont 24 places d'urgences, 9 places ALT, 14 places d'insertion) ; 2 places sur Luçon et 2 places sur Fontenay-le-Comte. Il est à noter que 2 places d'insertion ont été transformées en cours d'année 2023 en 2 places d'urgence.

- ❖ Une augmentation du nombre de logements géré par l'association avec la captation de 2 logements supplémentaires en 2023 :

Le parc géré par l'association compte ainsi 18 logements situés à la roche sur Yon. La gestion des logements sur Luçon et Fontenay-le-Comte appartient à ces communes.

- ❖ Une augmentation des moyens humains en 2023 :

2.34 ETP créés en 2023 ayant permis le renfort de 5 pôles :

- Renfort du pôle social avec le recrutement d'1 Travailleuse sociale pour 1 ETP (Estelle Cosson au 19/04/2023) suite à l'ouverture du 6^{ème} logement d'insertion 4 places, pour la participation aux instances de mobilisation dans les communes ayant signé un contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles à hauteur de 0.20 ETP et pour développer la communication sur les réseaux sociaux à hauteur de 0.10 ETP.

- Renfort du pôle technique avec le recrutement d'une seconde agent de vie quotidienne à 0.80 ETP, qui sont venus compléter l'ETP existant pour la gestion du parc de logements et l'accompagnement dans la vie quotidienne des victime (Prune David au 17/07/2023).

- Renfort du pôle enfant/soutien à la parentalité avec le recrutement d'une seconde intervenante mères-enfants à 0.20 ETP, qui sont venus compléter l'ETP dédié à la prise en charge des enfants accompagnés dans nos hébergements et au soutien à la parentalité. Des ateliers récréatifs sont désormais proposés aux enfants et aux mères tous les mercredis après-midi ((Prune David au 17/07/2023).

- Renfort du pôle administratif avec l'augmentation du temps comptable de 0.25 ETP

- Renfort de l'équipe de nuit pour assurer l'entretien des nouveaux locaux Espace Femmes de 0.09 ETP

- ❖ En 2023, suite au développement continu de l'association, SOS Femmes Vendée a acquis de nouveaux locaux. Ces locaux ont été nommé : Espace femmes.

Avec l'Espace Femmes, l'association SOS Femmes Vendée dispose désormais de nouveaux bureaux qui permettent que chaque salariée ait un poste de travail. Cet espace dont l'adresse est publique permet également d'accueillir les divers partenaires et les victimes de violences conjugales sur rdv.

Dans l'Espace Femmes, l'association SOS Femmes Vendée a :

- installé son pôle administratif
- externalisé son service de permanences délocalisées sur RDV pour les victimes résidant sur le secteur de la Roche sur Yon
- permis la réalisation des groupes d'échanges entre femmes et d'échanges entre mères
- organisé l'intervention de prestataires extérieurs, à savoir : psychologue, avocat-e-s, des associations partenaires spécialisées, le CIDFF, Planning Familial. Nous avons pris contact avec une psychomotricienne pour la prise en charge des enfants, les sage-femmes de PMI du CD85 avec lesquels un conventionnement devrait se finaliser en 2024.

L'objectif est qu'Espace Femmes soit les prémices d'une Maison Solidarité Femmes, structure permettant que les victimes trouvent en ce lieu différents prestataires ou services indispensables dans leur reconstruction. Ce projet s'envisage en partenariat avec une équipe de professionnels de santé du Centre Hospitalier Départemental de la Roche sur Yon.

VIE ASSOCIATIVE

- ❖ Deux temps de rencontre Membres du CA/Équipe de salariées ont été institués afin de partager un moment de culture commune et de convivialité. La première rencontre du 9 février animée par Martine Gassiot et Claude Perret avait pour thématique « L'histoire de l'association de sa création à l'an 2000 ». La seconde rencontre du 16 novembre animée par Anne-Charlotte Prin et Aurélie Massot avait pour objectif de nous faire vivre la sensibilisation qu'elles animent conjointement auprès de partenaires, sur l'impact des violences conjugales sur les enfants.
- ❖ Les visites dans nos locaux de la Ministre chargée du Droit des Femmes, Isabelle Rome, le 17 février 2023 et celle de Monsieur le Préfet de Vendée, le 25 novembre 2023.
- ❖ L'engagement dans un Dispositif Local d'Accompagnement : De par son développement, l'association fait face à une crise de croissance qui implique de repenser la stratégie de développement à court, moyen et long terme. Il convient également de repenser le fonctionnement associatif, pour trouver un mode de gouvernance, une organisation de travail de l'équipe, et une articulation salariées-CA plus adaptés au nouveau contexte.
- ❖ L'achat d'un 3^{ème} véhicule de service
- ❖ Les élections du Comité Social Économique : Charlotte Seurre est élue en tant que représentante des salariées, le 14/12/2023.

ASSOCIATION

SOS FEMMES VENDÉE

LE RÉFÉRENT DES VIOLENCES CONJUGALES

SOS
femmes
VENDÉE VIOLENCES
CONJUGALES

Depuis 2009, l'État reconnaît l'association en tant que « Référent Violences Conjugales » sur le département de la Vendée.

SOS Femmes Vendée possède 37 années d'expérience dans la lutte contre les violences faites aux femmes et dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. Elle offre une diversité et une pluralité de services qui permettent d'apporter une réponse à toutes les étapes du parcours d'une femme victime de violence au sein de son couple. Par ailleurs, l'association est un lieu ressource pour les différents partenaires du département : travail social, justice, santé, gendarmerie, police...

POUR LES PARTENAIRES

L'APPARTENANCE A UN RÉSEAU NATIONAL

SOS Femmes Vendée adhère à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) : elle est à ce titre signataire de la Charte réunissant les associations adhérentes. (cf. *Annexe 1 : La FNSF*)

Notre adhésion à la FNSF est essentielle dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. La FNSF dispose d'un réseau de structures d'hébergement qui permet d'éloigner géographiquement des familles en danger par le biais de demandes de mises en sécurité.

En tant qu'adhérente à la FNSF, l'association reçoit par courriel les demandes de mise en sécurité adressées nationalement. En 2023, 1 famille (1 femme et 3 enfants) a été accueillie dans notre structure via ce dispositif. Par ailleurs, nous avons instruit 5 demandes de mises en sécurité, 2 ont abouti (1 femme avec 2 enfants et 1 femme avec 3 enfants) par un éloignement hors département. Dans le cadre de l'éloignement géographique, 4 femmes ont bénéficié de code de réduction SNCF via la FNSF pour la prise en charge à 100% des billets de TGV.

L'association s'implique à plusieurs niveaux dans ce réseau national et notamment en participant :

- aux journées annuelles d'informations et de formation réunissant toutes les associations de la FNSF.
- aux réunions trimestrielles organisées au niveau du Territoire Grand Ouest réunissant les associations de la FNSF de ce secteur : Solidarité Femmes 49, Solidarité Femmes Loire Atlantique, Solidarité Femmes 72, ADALEA St Briec, L'Abricotier de Concarneau et de Quimperlé, Accueil service Evreux, Le Goeland St Malo, ASFAD35 ainsi qu'SOS Femmes Vendée.
- à la remontée au niveau national (et/ou territorial) de données statistiques demandées pour réaliser des études, des observations et des recherches spécifiques.
- à la communication auprès des élus, député-e-s, sénatrices et sénateurs de notre département pour leur présenter les propositions de lois que nous défendons, en accord avec la FNSF.

L'APPARTENANCE A UN RÉSEAU RÉGIONAL

L'Union Régionale Solidarité Femmes (URSF), fondée en 2009, vise à coordonner, mutualiser et développer une culture commune au sein des associations de la région Pays de la Loire. 4 associations sont membres de l'URSF : Solidarité Femmes 49, Solidarité Femmes Loire Atlantique, Solidarité Femmes 72 et SOS Femmes Vendée.

Mme GASSIOT, vice-présidente de SOS Femmes Vendée, est présidente de l'URSF.

Dans le cadre de l'URSF, la coordinatrice de SOS Femmes Vendée a participé aux 5 rencontres annuelles. 4 salariées et 3 bénévoles ont également participé à un Colloque le 2 juin 2023 à Angers sur le thème « Féminicide du fait divers au fait social ... Et maintenant ? » ; au groupe de travail sur un logiciel commun de recueil de données ainsi qu'aux formations organisées pour les salariées du réseau et les bénévoles.

Notre appartenance à l'URSF implique la transmission de données statistiques de notre activité annuelle afin de contribuer à l'enrichissement de l'Observatoire Régional des violences faites aux femmes.

L'APPARTENANCE A UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL

SOS Femmes Vendée s'inscrit dans un réseau local de partenaires de l'action et de l'entraide sociale, de la justice, du logement et de l'hébergement, de la santé, de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle. Ces partenaires interviennent dans le parcours des victimes, mais sont également parfois des partenaires orienteurs.

Étant reconnu par l'état « Référent Violences Conjugales » du département depuis 2009, l'association est un lieu ressource pour l'ensemble de ces partenaires du département confrontés à des situations de violences conjugales. Des rencontres partenariales régulières contribuent également à nous faire connaître et à améliorer la prise en charge des victimes (*cf listing des actions et rencontres dans communication et maillage en zone rurale*).

Nous participons au Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) mis en place suite au Grenelle et piloté par la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes.

POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Être référent violences conjugales pour les victimes, c'est être en capacité d'apporter une réponse à chaque étape de leur parcours, de la prise de conscience de leur vécu au retour à l'autonomie.

L'ensemble des services proposé par l'association permet effectivement cette continuité d'intervention :

- Pour leur permettre de prendre conscience de leur vécu et de nous repérer comme une solution de soutien, nous communiquons et sensibilisons (presse, médias, colloques, plaquettes, réseaux sociaux...).

- Pour leur permettre de s'informer, de briser le silence, d'être entendues et crues, nous offrons une réponse d'écoute téléphonique 21h/24 et 7 jours sur 7 et/ou la possibilité d'être reçues en entretien dans le cadre de nos permanences délocalisées sur rendez-vous.

- Pour leur permettre de se protéger, nous proposons une mise à l'abri 21h/24 et 7 jours sur 7.

- Pour les accompagner vers un retour à l'autonomie, nous proposons une prise en charge personnalisée et globale dans la durée au sein de la Maison d'Accueil de Jour, par le biais des permanences délocalisées ou d'entretiens téléphoniques.

- Pour les accompagner dans la phase de « reconstruction », nous leur proposons au cours de leur séjour d'hébergement des ateliers collectifs : groupes d'échange entre femmes et groupes mère enfant. Par ailleurs, les victimes qui le souhaitent, qui intègrent un logement Vendée Habitat peuvent continuer à bénéficier d'un accompagnement axé sur la reconstruction pendant 3 mois.

Être référent violences conjugales pour les victimes, c'est permettre un accès facile à l'ensemble de nos services.

Depuis fin 2021, une convention a été signée entre la Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité de Vendée, SOS Femmes Vendée et Allo Radio Taxis. Cette convention assortie d'une aide financière à hauteur de 5 000 € a permis de développer en 2023 ce service d'aide au transport. Cette aide peut désormais permettre de faire évoluer une situation en finançant le trajet vers un autre lieu d'hébergement, pour effectuer des démarches administratives, se rendre à une des permanences spécifiques violences conjugales de l'association, aller aux rendez-vous médicaux et judiciaires (dépôt de plainte, tribunaux, avocat...)

En 2023, l'enveloppe taxi a permis le financement de 43 transports. 51 personnes ont bénéficié d'un transport, voire 2 parfois 3 pour la même personne.



ASSOCIATION

SOS FEMMES VENDÉE

**NOS INTERVENTIONS
AUPRÈS DES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES**

SOS
femmes
VENDÉE VIOLENCES
CONJUGALES

LE SERVICE ACCUEIL ÉCOUTE ORIENTATION

Les femmes victimes, leurs proches ainsi que les partenaires peuvent nous joindre par différents moyens :



Le téléphone



Le mail

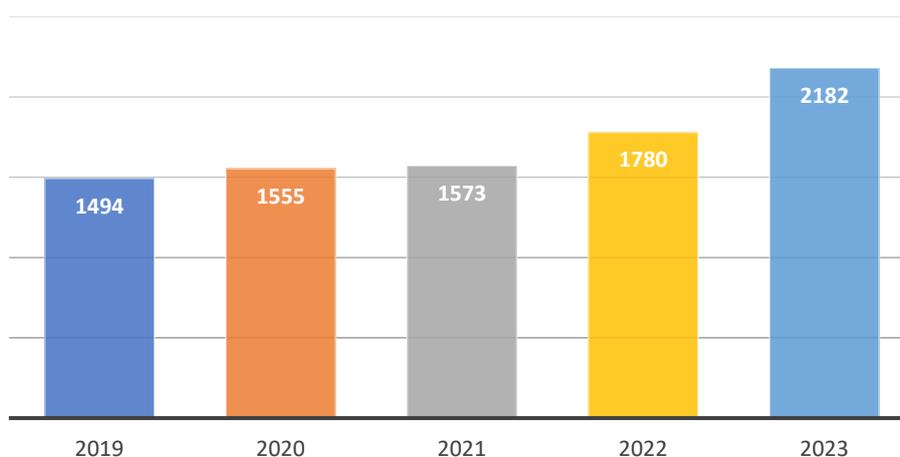


Le site internet

2023 : UNE ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE 21H/24 ET 7J/7

En 5 ans, l'activité de notre permanence téléphonique a augmenté de 146%. En 2023, nous comptons 2 182 appels, 402 de plus comparé à 2022.

Appels pris en charge 2019 - 2023



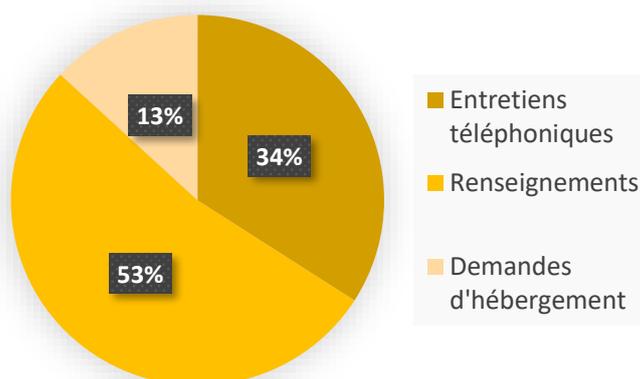
Nous recevons entre 136 et 216 appels par mois. La moyenne mensuelle est de 182 appels.

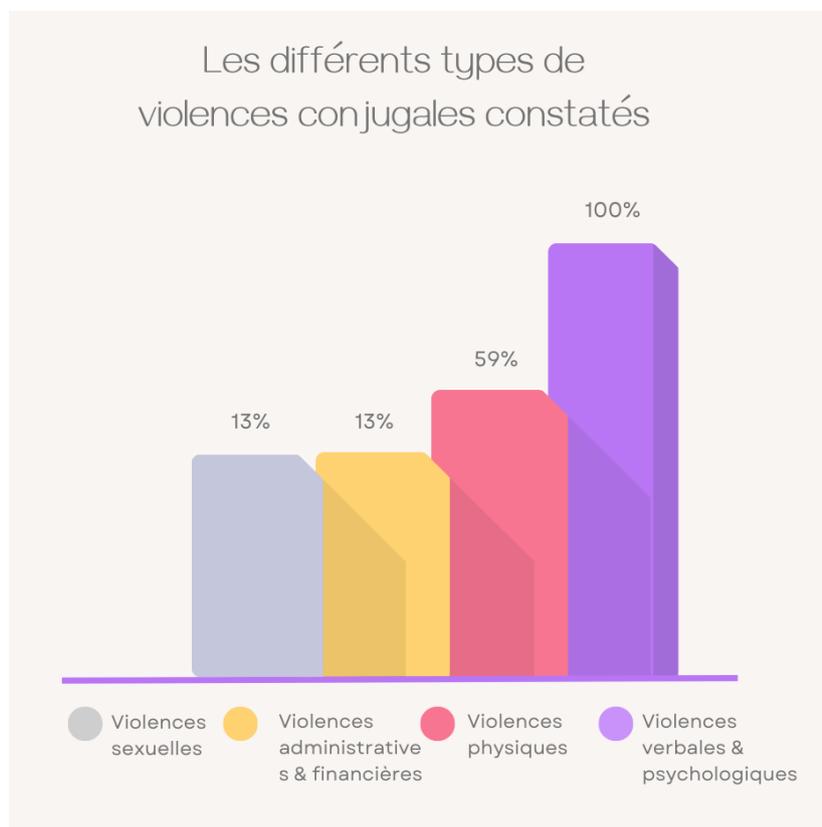
→ 82% de l'activité de la permanence téléphonique est réalisée sur les horaires de journée entre 9H et 21H. Les appels reçus entre 21H et 6H ainsi que les week-ends et jours fériés représentent 18% de l'activité.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, nous sommes en capacité de répondre à la quasi-intégralité des appels téléphoniques grâce à la mise en place d'un poste dédié « écoutante téléphonique » qui vient renforcer l'équipe de salariées. Cela nous permet sur une plage horaire définie, de 10h00 à 16h30, du lundi au vendredi de répondre à deux appels simultanément. En 2023, la réponse au second appel a permis à 174 victimes supplémentaires d'être écoutées, soutenues et accompagnées par notre association.

Les appels reçus peuvent être de différentes natures :

- Demande de renseignements : 1153 appels
- Écoute plus approfondie : 745 appels
- Demande d'hébergement : 287 appels

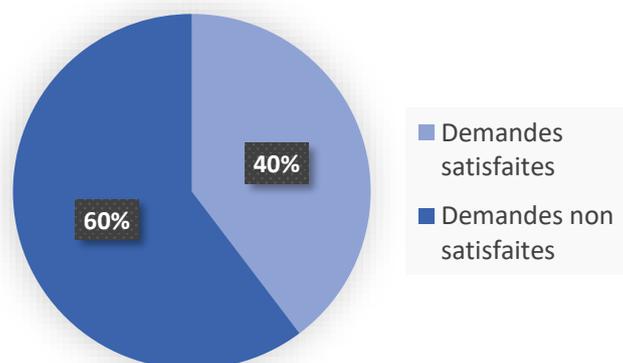




Nous observons que les différents types de violences énoncés par les femmes en permanence téléphonique ne sont pas les mêmes que ceux observés dans les services d'hébergement. En effet, les femmes prennent contact parfois au début de la relation, lorsque les violences exercées sont essentiellement psychologiques. A ce stade, parfois la femme nous contacte simplement pour comprendre, se questionner sans pour autant se sentir prête à partir. Il est important de pouvoir les écouter, les soutenir et les rendre légitimes en tant que victimes. Les violences conjugales, ne sont pas uniquement des violences physiques.

En 2023, nous avons traité 287 demandes d'hébergement :

- 114 demandes satisfaites
- 173 demandes non satisfaites



LES DEMANDES D'HÉBERGEMENT RECUES VIA LES SERVICES D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

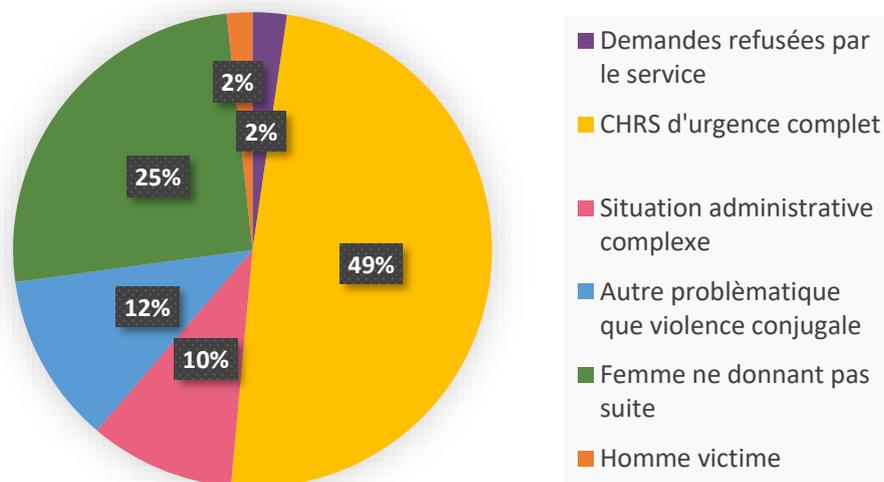
Les demandes d'hébergement satisfaites

- Accueil immédiat en hébergement d'urgence (CHRS collectif ou diffus) : 4 demandes.
- Mise à l'abri à l'hôtel avec accès à la maison d'accueil de jour : 97 demandes.
- Accueil au sein du logement d'urgence de la ville de Fontenay le Comte : 12 demandes.
- Accueil au sein du logement d'urgence de la ville de Luçon : 1 demande.

Les demandes d'hébergement non satisfaites

Motifs du refus	Nombre de refus
Dispositif d'hébergement d'urgence (hors hôtel) complet	Sur 86 demandes : 44 → accueil de jour complet (25 familles) 4 → femme refuse un hébergement à l'hôtel 26 → femme hors Vendée 12 → mise en sécurité déjà assurée
Demande annulée par l'usagère (non-adhésion à l'accompagnement proposé, ne donne pas suite)	44 demandes : 26 → la personne ne donne pas suite 18 → refus de la proposition d'hébergement
Autre problématique que la violence conjugales	20 demandes
Hommes victimes	3 demandes
Situation administrative complexe	17 demandes (5 familles)
Femme inapte à la vie en collectivité	3 demandes

Motifs de refus d'hébergement



LES PRISES DE CONTACT ÉCRITES

144 demandes reçues en 2023 : 33 par mail via la messagerie et 111 via le site internet.

- 97 demandes de victimes de violences conjugales
- 5 demandes de proches et/ou partenaires pour une situation de violences conjugales
- 42 demandes de partenaires, étudiants...

Chaque demande reçoit une réponse écrite dans un premier temps. Concernant la problématique violences conjugales, l'accompagnement peut se poursuivre soit par échange de mails, soit par un contact téléphonique, soit dans le cadre d'entretien en face à face.

LE SERVICE HÉBERGEMENT

L'association SOS FEMMES VENDÉE propose une mise en sécurité 21h/24 et 7jours/7 à toute femme qui se trouve dans l'obligation de quitter son domicile pour se protéger des violences de son conjoint.

SOS FEMMES VENDÉE peut proposer des hébergements :

- d'urgence en structure collective,
- d'urgence en logements diffus,
- d'urgence à l'hôtel,
- temporaire en logement diffus,
- d'insertion en logement diffus,
- d'urgence à Fontenay-le-Comte
- d'urgence à Luçon.

Pour chacun de ces dispositifs, l'association propose différentes prestations : écoute spécifique aux violences conjugales, accompagnement social individualisé, accueil des enfants et soutien à la parentalité.

Les professionnelles de l'association sont toutes formées à l'écoute spécifique des femmes victimes de violences conjugales, avec une connaissance approfondie des mécanismes de ces violences, des conséquences sur la femme et les enfants, du profil des auteurs de violences... L'objectif est de permettre à la femme de s'inscrire dans un processus de « dévictimisation » pour sortir de l'emprise qu'est la violence conjugale.

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE FINANCÉ PAR DOTATION GLOBALE DE FINANCEMENT

20 places d'hébergement d'urgence sont agréées Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : 18 places en structure collective et 2 places en logement diffus.

L'espace collectif est pourvu de 6 studios et l'association gère également un autre studio en diffus. Ils permettent d'héberger 7 femmes, seules ou accompagnées d'enfants, avec une capacité d'accueil maximale de 20 personnes. Cet accueil sous-entend l'acceptation de différentes règles :

→ Confidentialité du lieu et anonymat de l'adresse

→ Hébergement sur une dizaine de jours, renouvelable

→ Participation financière

Depuis 2021, un partenariat Odalys/FNSF a été établi. Dans ce cadre, le groupe Odalys met à disposition des 81 associations du réseau des studios et appartements répondant aux besoins d'accueil des femmes victimes de violences et leurs enfants pour des séjours d'une durée d'un mois minimum et de 3 mois maximum. Le séjour est conditionné par une continuité dans la prise en charge par l'association. Au-delà des 3 mois, l'association se doit de réaccueillir la famille si besoin.

Nous avons activé ce dispositif pour 1 famille en 2023 (23 nuitées), permettant ainsi de libérer un logement de notre association. Ce dispositif présente un double bénéfice : celui de désengorger l'urgence et de multiplier les réponses d'hébergement d'urgence. L'activité liée à ce dispositif est incluse dans l'activité CHRS présentée ci-dessous.

ACTIVITÉ 2023

En 2023, 59 accueils ont été réalisés sur ces 20 places d'hébergement d'urgence.

- 7 femmes étaient déjà présentes sur la structure à la fin d'année 2022
- 3 femmes ont bénéficié d'un accueil immédiat
- 46 femmes ont intégré le dispositif après une prise en charge à l'hôtel
- 1 femme a été accueillie après une prise en charge sur le logement d'urgence de Fontenay Le Comte

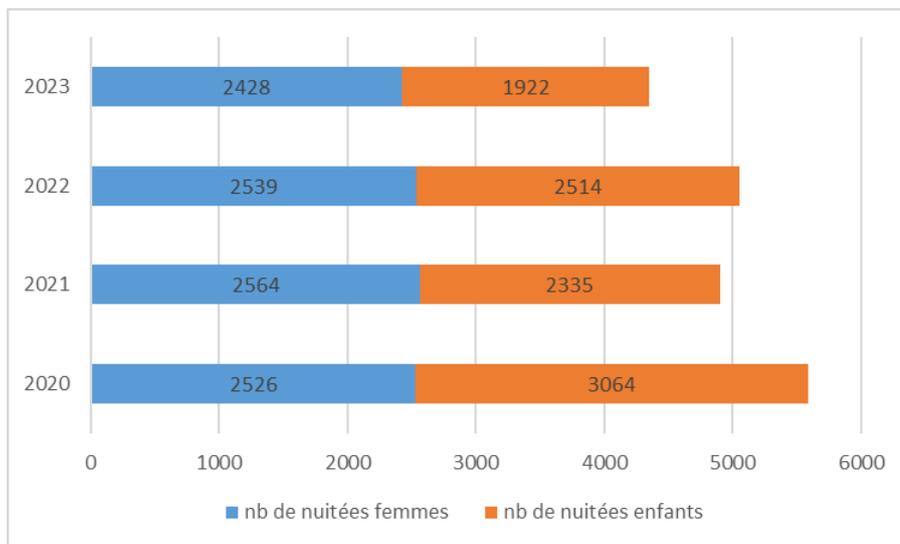
- 1 femme a été intégrée après une prise en charge sur un logement d’insertion de notre association afin de répondre au besoin d’accompagnement et de sécurité de la famille.
- 1 femme a été intégrée un hébergement ODALYS après une prise en charge sur un logement de l’association.

120 personnes ont été accueillies en 2023, soit 59 femmes et 61 enfants différents (97 pers en 2022).

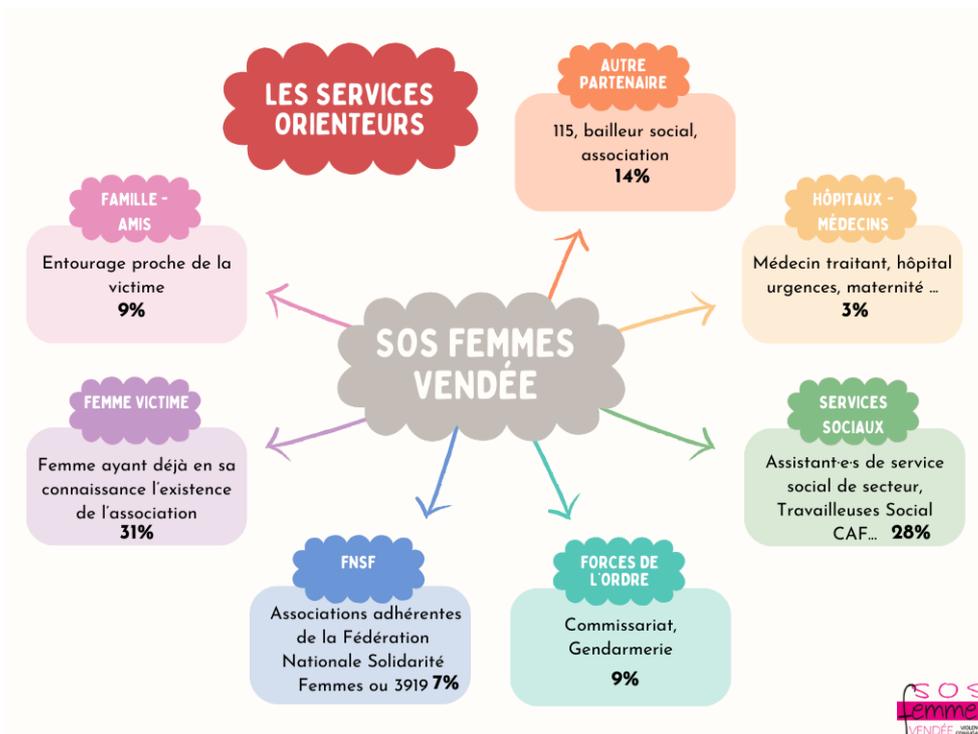
En 2023 nous avons comptabilisé 4350 nuitées soit 2428 nuitées pour les femmes et 1922 pour les enfants (5053 nuitées totales en 2022).

Cette année, le nombre de jours de fonctionnement est basé sur 256 jours. En effet, il y a eu un dégât des eaux dans 1 chambre (2 places), elle a été inoccupée pendant 109 nuitées.

Pour le taux d’occupation par logement, la base de calcul est sur 2446j (au lieu de 2 555j) et pour le taux d’occupation par place, la base de calcul est réalisée sur 7082j (au lieu de 7 300j). Le taux d’occupation moyen des 7 studios, associés aux hébergements ODALYS, calculé sur l’année, est de 99,26%. Le taux d’occupation moyen par place, calculé sur l’année est de 61,42%.

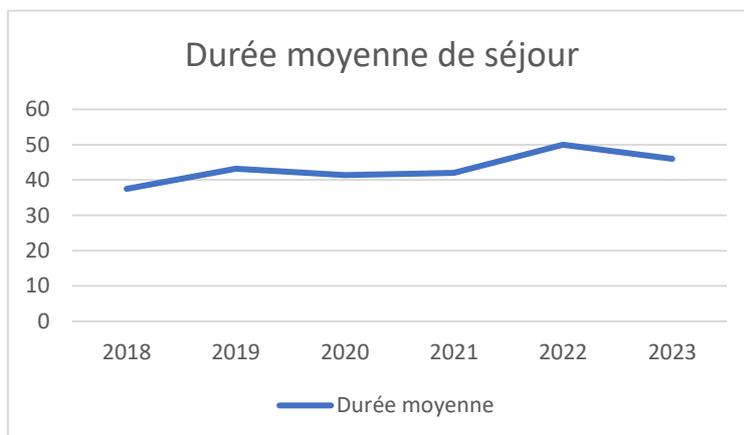


Les services Orienteurs

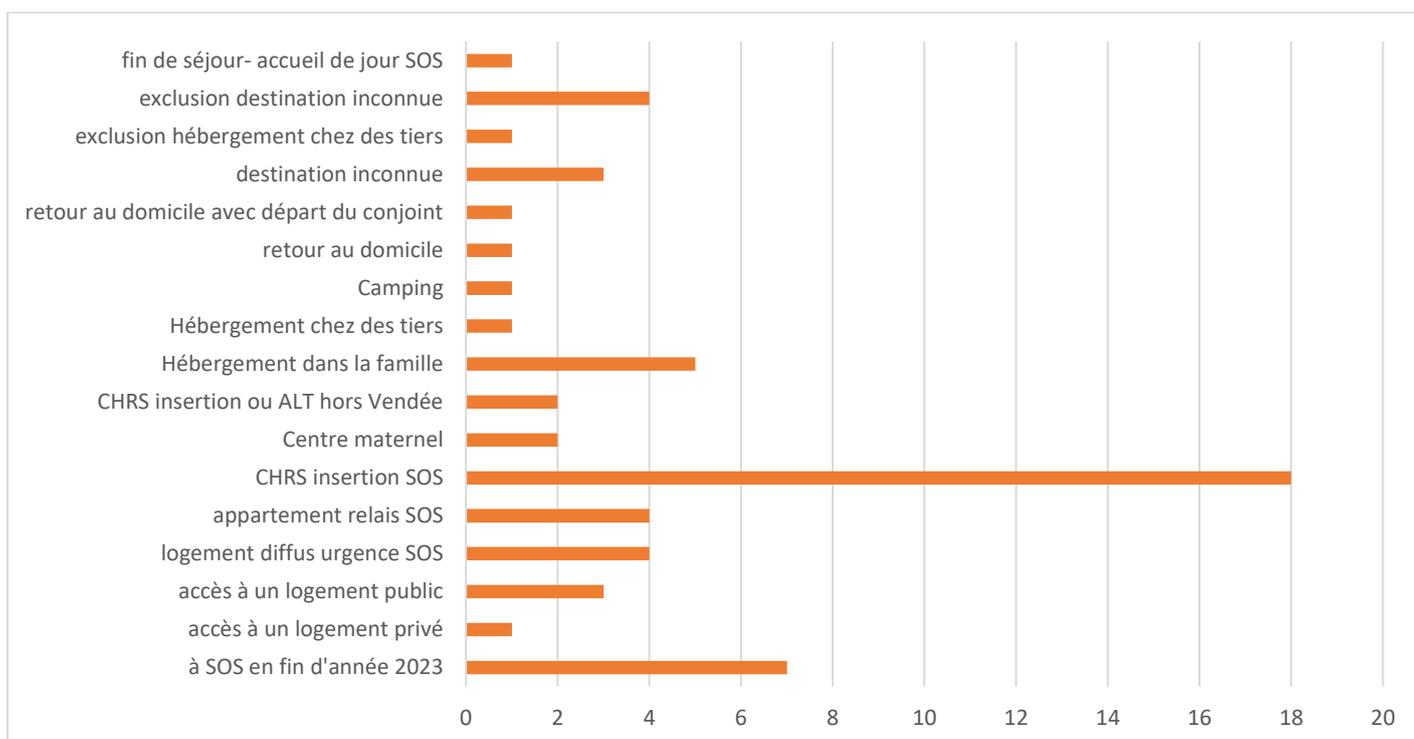


Durée du séjour

La durée moyenne de séjour des personnes est de 46 nuitées. Depuis plusieurs années, la durée moyenne de séjour tend à augmenter. Ceci est notamment lié à la saturation des dispositifs d'hébergement temporaire et d'insertion ainsi qu'aux difficultés d'accès au logement autonome.



Destination après SOS Femmes Vendée



Parmi les 52 familles sorties du dispositif en fin d'année, 6 familles accèdent à un logement autonome à la sortie de l'hébergement :

- **4** femmes hébergées (7,7% contre 9,3% en 2022) accèdent à un nouveau logement, tant au niveau du parc privé que du parc HLM.
- La négociation des femmes avec leur conjoint fait qu'en 2023, **1** femme (1,9% contre 2,3% en 2022) a réintégré le domicile conjugal après le départ de son conjoint.
- **1** femme (1,9% contre 7% en 2022) décide de retourner au domicile à sa sortie de SOS Femmes Vendée. Cette femme a voulu donner une seconde chance à son couple.

Certaines femmes ont besoin d'être soutenues, sécurisées et encadrées, une orientation vers des structures d'hébergement leur est alors proposée. En 2023, 30 familles (soit 57 %) ont intégré une structure d'hébergement adaptée dont 26 sorties vers nos dispositifs internes et 4 vers d'autres structures spécialisées ou associations.

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN LOGEMENT DIFFUS FINANCÉ PAR SUBVENTIONS ANNUELLES

En 2023, nous comptons 3 logements d'urgence en diffus. Cela représente 4 places. Ces logements permettent l'accueil en urgence d'une femme victime de violences conjugales et de ses enfants. Au même titre qu'un accueil dans le CHRS collectif, l'accueil dans ce logement d'urgence n'est pas soumis aux conditions de ressources.

Un logement de type T2 a été capté le 1er août 2015. Il a été équipé et prêt à recevoir du public à compter du 15 septembre 2015. Sa capacité d'accueil est d'une place.

Un logement de type T4 a été capté le 10.06.2021. Il est fléché en places d'insertion dédiées aux jeunes femmes. Le 01.01.2023 il se transforme en logement d'urgence. Sa capacité d'accueil est de 2 places.

Un logement de type T3 a été capté le 01.10.2023. Une place d'urgence est financée sur la fin d'année 2023. Pour 2024, 4 places d'urgence seront financées au sein de ce logement. Ce logement n'a pas permis l'accueil de famille en 2023.

Dans les violences conjugales, la dangerosité de l'auteur est variable. Notre prise en charge des victimes consiste entre autres à évaluer la dangerosité de l'auteur. Lorsque celle-ci est faible, la victime peut intégrer immédiatement le logement d'urgence en diffus. A l'inverse si elle est plus importante, nous lui proposons pour sa sécurité d'intégrer le CHRS collectif et une fois le danger éloigné, nous lui proposons d'aller vers un logement en diffus.

ACTIVITÉ 2023

En 2023, 11 accueils ont été réalisés dans ce dispositif soit 23 personnes (11 femmes et 12 enfants), ont bénéficié de ces logements en diffus. Sur l'année, cela représente 1739 nuitées (1061 nuitées adultes et 678 nuitées enfants). La durée moyenne de séjour des personnes sorties est de 93 nuitées.

11 familles ont accédé à ces logements après un séjour dans le CHRS collectif ou à l'hôtel. 3 familles étaient sur le dispositif à la fin de l'année 2022.

Destination après SOS Femmes Vendée

Accès à un logement dans le parc public	Logement insertion de SOS Femmes	A SOS Femmes en fin d'année 2023	Autre solution : hôtel/camping/gîte
2 familles	5 familles	3 familles	1 famille

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE A L'HÔTEL

L'association SOS FEMMES VENDÉE propose un accueil immédiat 21h/24 et 7 jours sur 7 à toutes femmes résidant en Vendée qui se trouvent dans l'obligation de quitter son domicile pour se protéger des violences de leur conjoint. Or les capacités d'accueil des dispositifs d'urgence sont insuffisantes. Les femmes et leurs enfants sont alors hébergés sur l'hôtel avec une prise en charge en journée dans la Maison d'Accueil de Jour. Les capacités d'accueil à l'hôtel sont néanmoins elles-aussi limitées. Afin de pouvoir proposer un accompagnement adapté et de qualité pour les femmes et les enfants hébergés sur l'hôtel, et en fonction des ETP de travailleuses sociales dédiées à ce dispositif, nous avons dû limiter à 6 familles le nombre d'accueil en simultané. Du fait de cette restriction, en 2023, 25 femmes se sont vues refuser l'hôtel.

Pour le financement des nuitées d'hôtel, un partenariat important est installé avec le service 115. Lorsqu'une femme nous sollicite pour un hébergement et que nos dispositifs d'urgence sont saturés, nous faisons appel au 115 pour le financement des 3 premières nuitées d'hôtel (quand leurs heures d'ouverture coïncident avec la demande). L'association prend alors le relais de financement au-delà de la troisième nuit.

La FNSF, finance des nuitées hôtelières, de 7 à 15 nuitées par femme.

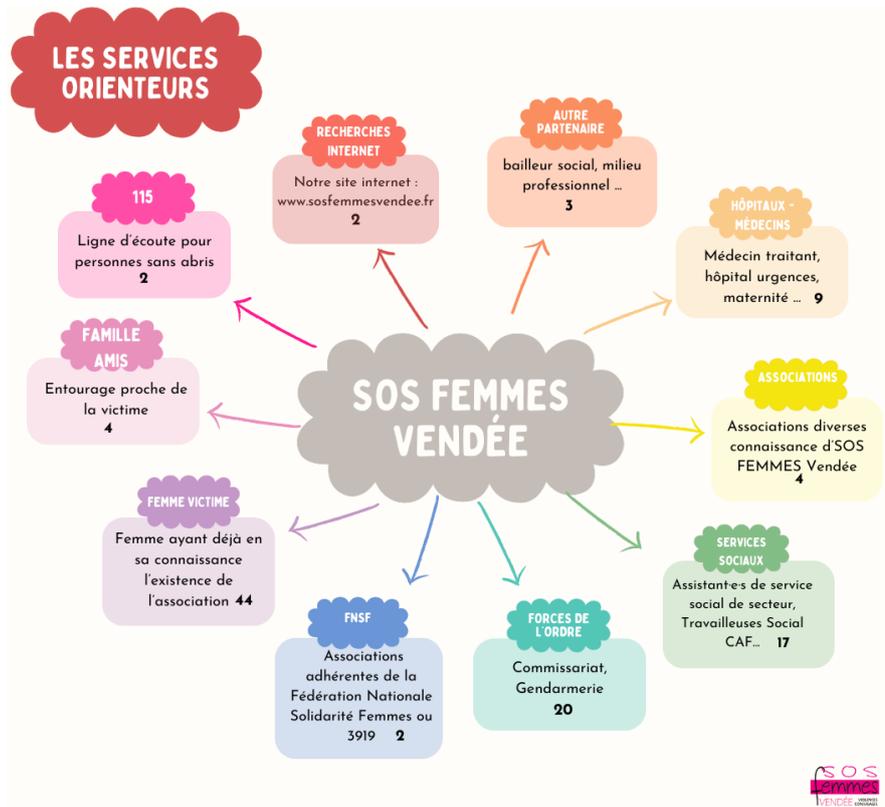
Enfin, l'association profite d'un partenariat établi entre Action Logement Groupe et la Fédération Nationale Solidarité Femmes. Ce partenariat concerne seulement les femmes salariées, victimes de violences conjugales. Il fonctionne depuis le 15.09.2021 et permet le financement de certaines nuitées d'hôtel par Action Logement.

ACTIVITÉ 2023

205 personnes (107 femmes et 98 enfants) ont été hébergées à l'hôtel en 2023 et ont bénéficié d'un accueil en journée sur notre maison d'accueil de jour.

Parmi les 107 femmes hébergées en 2023, 17 d'entre elles étaient victimes de violences psychologiques sans cumuler d'autre forme.

Les services orienteurs



En 2023, 95 femmes ont été hébergées en passant par le service de permanence téléphonique, 3 femmes en passant par le service de permanences extérieures, 8 femmes ont été hébergées à l'hôtel pour des raisons de travaux dans le logement et 1 femme s'est présentée d'elle-même à l'association.

Motifs de l'hébergement

Sur l'année 2023, 107 femmes victimes de violences conjugales (95 femmes en 2022, 69 femmes en 2021 et 73 femmes en 2020) ont bénéficié d'une mise à l'abri en urgence à l'hôtel. A savoir que 2 femmes ont bénéficié d'une nuitée d'hôtel du fait d'accueils dans la nuit suite à une problématique logement et pour violence familiale.

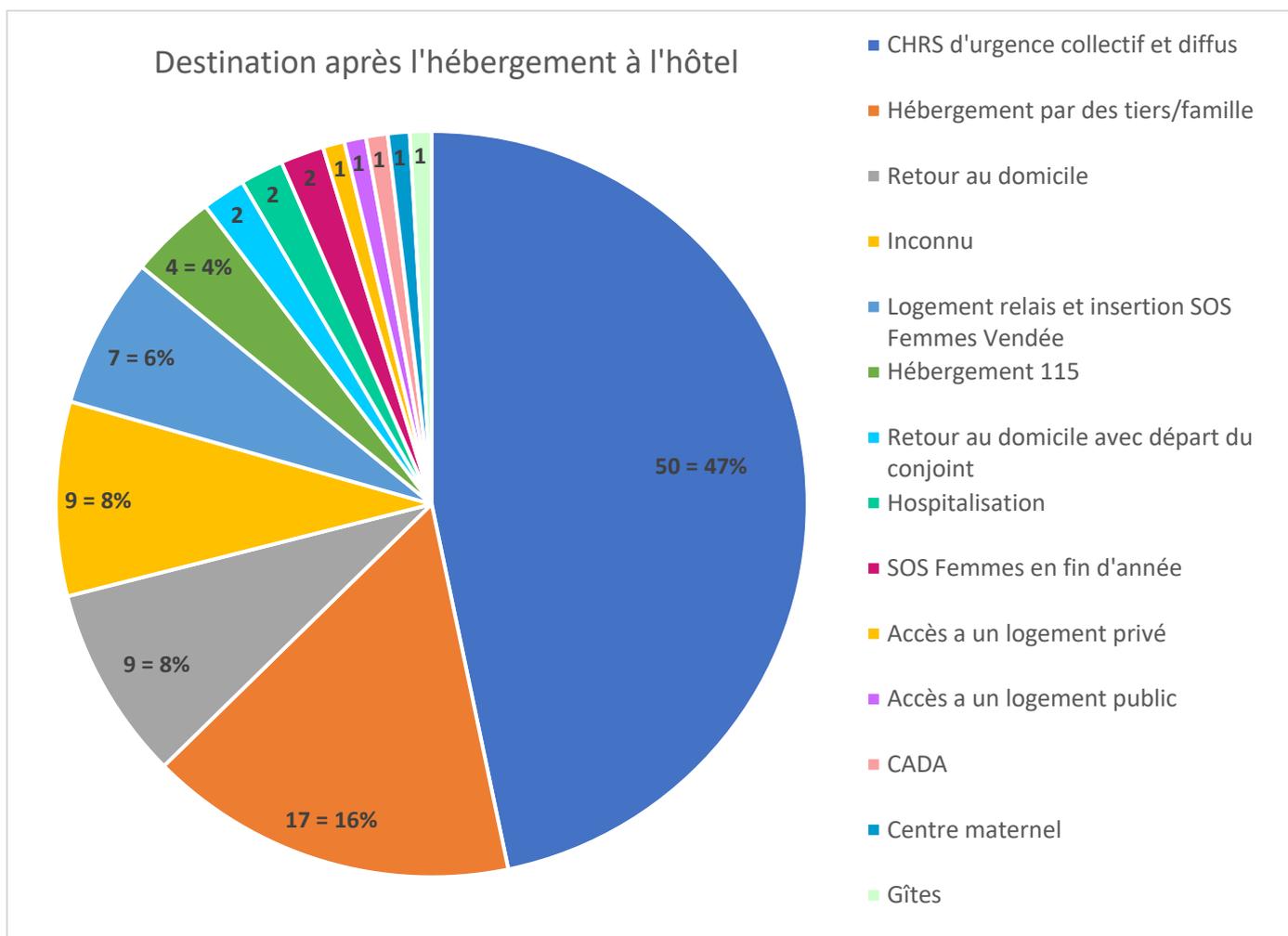
Sur ces 105 femmes victimes, 100% ont été victimes de violences psychologiques, et 84% d'entre elles ont également subi des violences physiques. Les femmes peuvent avoir le déclic de partir quand l'échelon des violences augmente. Ce qui explique la différence de pourcentage de femmes hébergées, victimes de violences physiques, et celles qui ont utilisées la permanence téléphonique.

Durée du séjour

La durée moyenne des séjours est de 14 nuitées par famille. (8.8 nuitées en 2022, 6.4 en 2021, 6.6 en 2020, 6.6 en 2019). Au total 1 444 nuitées financées (844 nuitées en 2022, 469 nuitées en 2021, 486 nuitées en 2020, 327 nuitées en 2019). 667 d'entre elles ont été financées par SOS Femmes Vendée, 263 nuitées par le 115, 374 nuitées par la FNSF et 140 nuitées par action logement.

En parallèle, environ 6516 repas ont été pris sur la MAJ par les familles hébergées à l'hôtel.

Destination après l'hébergement à l'hôtel



Pour l'année 2023, 667 nuitées (522 en 2022) ont été financés par SOS Femmes Vendée ce qui a nécessité un budget de 43 285,21€. (31 771,95€ en 2022)

L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN LOGEMENT RELAIS

L'association gère 3 logements relais qui peuvent être proposés aux femmes ou familles dans l'attente d'un logement dans le parc public ou privé ou d'une entrée en structure d'hébergement.

Ces appartements relais permettent aux femmes de :

- Reprendre confiance en elles
- Retrouver une autonomie
- Engager différentes démarches
- Maintenir la scolarisation de leurs enfants
- Rechercher un emploi pour certaines
- Effectuer diverses activités
- Retrouver leur intimité familiale

Un accompagnement est assuré par une travailleuse sociale durant cette période à raison de 2 fois par mois.

ACTIVITÉ 2023

En 2023, 23 personnes, soit 9 femmes et 14 enfants, ont séjourné dans un appartement relais de SOS Femmes Vendée.

- 3 femmes bénéficiaient déjà d'un hébergement en logement relais à la fin de l'année 2022.
- 6 femmes ont été accueillies en 2023.

L'Orientation

L'orientation vers ces logements est effectuée par l'équipe de SOS Femmes Vendée après une évaluation du séjour au sein du CHRS d'Urgence.

Ce dispositif s'adresse à des femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfant, qui sont autonomes dans les démarches et ont des ressources financières régulières.

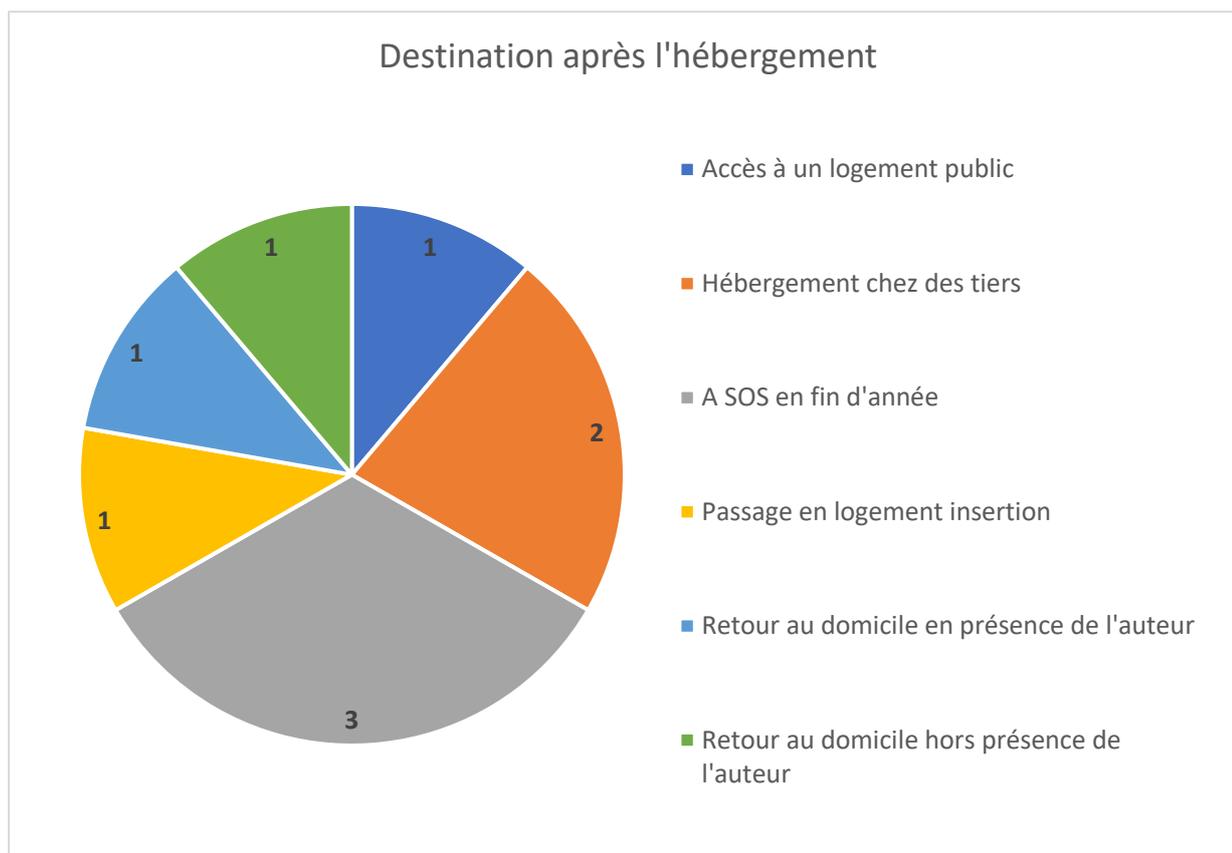
Durée du séjour

En 2023, la durée totale de séjour était comprise entre 82 jours et 9 mois avec une durée moyenne de séjour de 4.6 mois, soit 140 jours.

Le taux d'occupation par place est de 99.23%.

Le taux d'occupation par logement est de 99.81%.

Destination après SOS Femmes Vendée



L'HÉBERGEMENT D'INSERTION EN LOGEMENT DIFFUS

Afin de poursuivre l'accompagnement des victimes dans la phase de reconstruction, l'association gère 14 places d'hébergement d'insertion réparties dans 5 logements.



Ce dispositif a pour but de proposer un hébergement à des victimes de violences conjugales afin de les aider à accéder ou à recouvrer une autonomie personnelle et sociale via un accompagnement social personnalisé.

L'accompagnement proposé s'articule autour de plusieurs axes :

- ➔ L'accompagnement spécifique dans le cadre des violences conjugales
- ➔ L'accompagnement social global : élaboration d'un projet de vie, régularisation des droits et de la situation administrative, accompagnement vers et dans le logement, accompagnement vers une vie sociale, vers et dans l'emploi etc...
- ➔ L'accompagnement des enfants

ACTIVITÉ 2023

En 2023, 31 familles ont pu intégrer notre dispositif insertion soit 30 femmes et 27 enfants.



- Le logement de type T3 a pu accueillir 4 femmes et 11 enfants
- Le logement de type T2 a pu accueillir 6 femmes et 4 enfants
- Le logement de type T4 en colocation a pu accueillir 14 femmes et 5 enfants
- Le logement de type T3 en colocation a pu accueillir 4 femmes
- Le logement de type T4 a pu accueillir 2 femmes et 7 enfants (ouverture au 01er mars 2023.)

Services orienteurs

Pour prétendre à ce dispositif, les femmes doivent faire, en amont, une demande auprès de la commission du SIAO. Dès lors que l'orientation est validée par la commission, les personnes sont reçues en entretien par une travailleuse sociale de l'association. L'admission en structure d'insertion est ensuite décidée par l'équipe.

Parmi les 30 familles hébergées en 2023, 7 familles étaient déjà présentes à l'association au 1^{er} janvier. 2 familles ont intégré directement les logements insertion à la suite de l'accueil de jour et 22 familles sont passées par le CHRS collectif.

Durée du séjour

La durée de l'hébergement est de 6 mois renouvelable une fois. La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2023 est de 136 nuitées soit 4,47 mois.

En 2023, 10 places ont fonctionné 365 jours et 4 places liées au nouveau logement ont fonctionné 306 jours. Le taux d'occupation par place des 5 logements est de 115 %.

Destination après SOS Femmes

Au 31 décembre 2023, 7 familles étaient toujours hébergées à l'association il y a donc eu 23 sorties dans l'année : 10 familles ont pu sortir de notre dispositif sur un logement du parc public, 4 familles sur un logement du parc privé, 1 famille dans un gîte, 5 familles ont été hébergées chez un membre de leur famille, 1 famille a réintégré le CHRS collectif pour cause de sécurité et 2 exclusions ont été prononcées pour non-respect du règlement.

L'HÉBERGEMENT D'URGENCE A FONTENAY-LE-COMTE

Lors des réunions du groupe technique du CLSPD de la ville de Fontenay-le-Comte, il est apparu de façon répétée, que les gendarmes intervenant pour des conflits familiaux, dont très souvent la femme est la première victime, se retrouvent dans la situation de ne pas être en mesure de mettre à l'abri rapidement la ou les victimes. De ce fait les victimes ne peuvent s'inscrire dans un processus de sortie de l'engrenage de la violence.

La ville de Fontenay-le-Comte, attachée à une politique publique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, a souhaité répondre à cette double problématique en proposant aux victimes de violences conjugales la mise à disposition d'un logement d'accueil d'urgence.

Ce logement a été mis en service en décembre 2017.

Les bénéficiaires

Ce dispositif est réservé en priorité aux victimes de violences conjugales résidant sur le territoire d'intervention de la brigade de gendarmerie de Fontenay-le-Comte soit 12 communes. Toutefois, ce dispositif peut permettre d'accueillir exceptionnellement des familles des secteurs limitrophes.

Ce logement peut accueillir maximum deux familles en colocation, soit 2 femmes et 4 enfants. Les bénéficiaires sont volontaires et acceptent la mise en sécurité dans le dispositif.

Les intervenants

Sont considérés comme intervenants dans le dispositif :

- Les agents municipaux (Policiers municipaux- agent CCAS) qui ont été formés par l'association SOS Femmes Vendée, sur le thème du « premier accueil » ;
- Les adjoints au Maire d'astreinte (formés sur le thème du « premier accueil ») ;
- Les membres de l'association SOS Femmes Vendée ;
- Les agents de la maison départementale des solidarités et de la famille de Fontenay-le-Comte ;
- Les gendarmes de la Brigade Territoriale de Fontenay-le-Comte.

Les conditions du déclenchement du dispositif et suivi des victimes

La Ville de Fontenay-le-Comte met gratuitement à disposition un hébergement d'urgence de type 3. L'adresse de ce logement est confidentielle.

Pour l'ouverture du logement, les forces de l'ordre font appel à :

- La police municipale et/ou au Centre Communal d'Action Sociale (aux heures d'ouverture)
- L'élu(e) d'astreinte de la Ville de Fontenay-le-Comte, en dehors des heures de service des agents de la ville.

Ces personnes procèdent alors à l'ouverture du logement, assurent le premier accueil et préviennent l'association SOS Femmes Vendée du déclenchement du dispositif.

La durée du dispositif

La Ville de Fontenay-le-Comte reçoit dans ce logement le/les bénéficiaire(s) pour une période allant de 1 nuit minimum à plus ou moins 28 nuits maximum. Il y a une possibilité de renouvellement selon les situations.

L'intervention sociale dans le logement

Deux travailleuses sociales de SOS Femmes Vendée sont référentes de ce projet et interviennent au maximum dans les 48 heures qui suivent l'accueil. Ensuite, elles interviennent à raison de deux fois par semaine les 15 premiers jours de l'accueil puis une fois par semaine.

L'association s'engage à accompagner les bénéficiaires sur la problématique des violences conjugales, à chaque étape du parcours, de la prise de conscience de son vécu à son retour à l'autonomie.

SOS Femmes Vendée intervient également auprès des enfants victimes de violences conjugales hébergés.

ACTIVITÉ 2023

En 2023, 26 personnes accueillies soit 13 femmes et 13 enfants (6 femmes et 8 enfants en 2022).

Durée du séjour

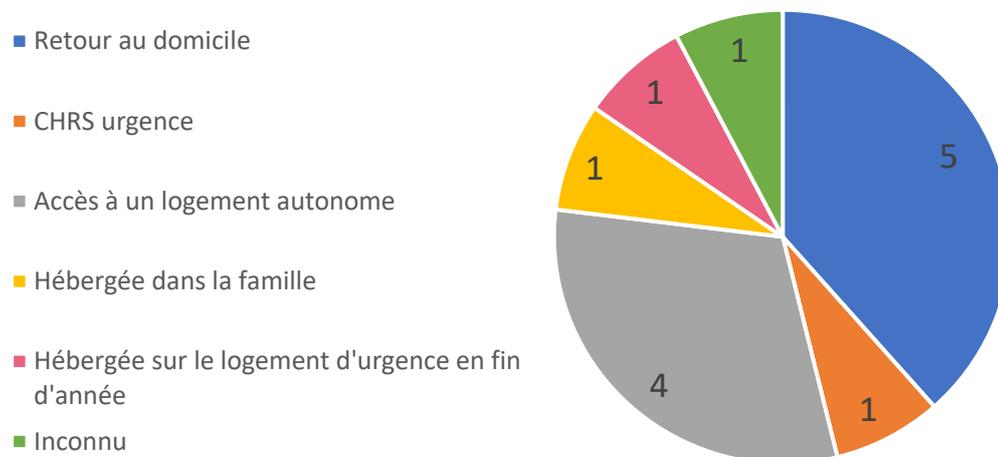
En 2023, 616 nuitées soit 366 nuitées femmes et 250 nuitées enfants. Les durées de séjour totales étaient comprises entre 1 et 106 nuits. La durée moyenne de séjour est de 28,15 nuitées.

Le taux d'occupation du logement est de 76,98 % pour l'année 2023 pour 365 jours d'ouverture.

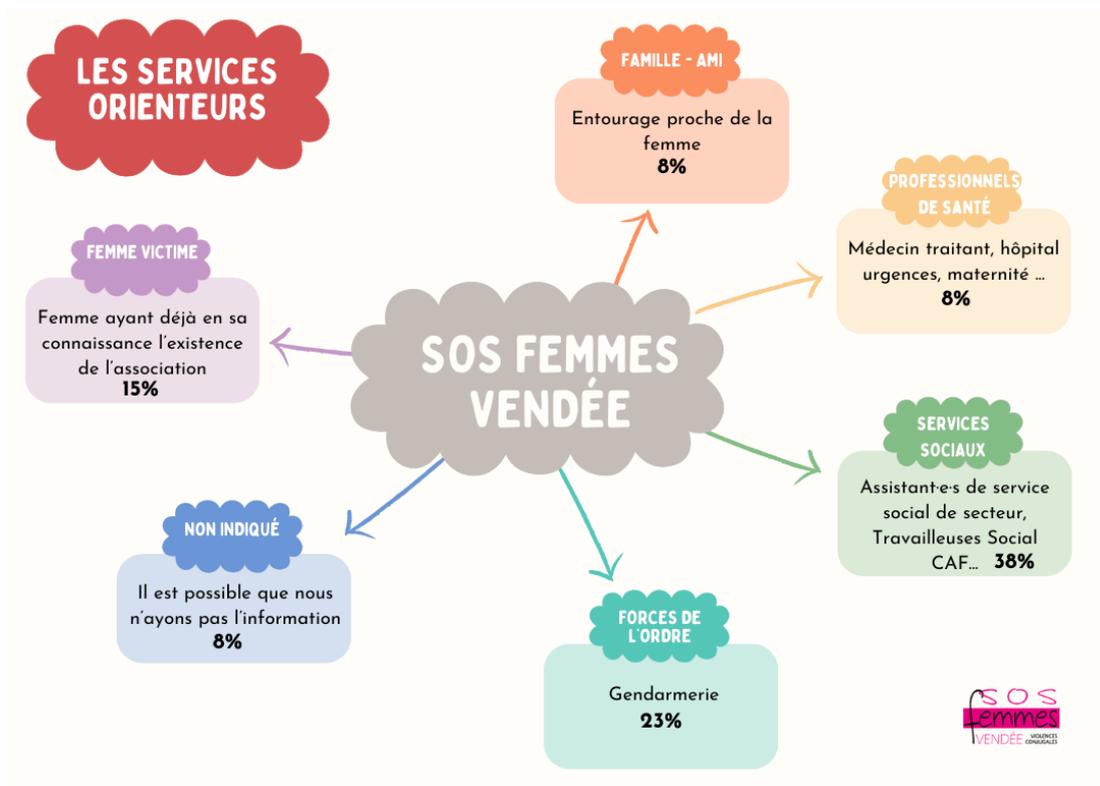
Destination après le logement d'urgence

Sur les 13 femmes hébergées, il y a eu 5 retours à domicile. 3 femmes ont intégré un logement autonome dans le parc public, 1 femme a intégré un logement autonome dans le parc privé, 1 femme a intégré le CHRS d'urgence collectif de l'association, 1 femme a été hébergée dans sa famille, 1 femme est partie sans nous donner d'information, 1 femme était toujours hébergée en fin d'année.

Destination après le logement d'urgence



Services orienteurs



L'HÉBERGEMENT D'URGENCE DE LUÇON

La problématique des violences conjugales est au cœur des préoccupations politiques de ces dernières années. L'ensemble des acteurs de la communauté de communes de Vendée Sud Littoral partage l'ambition de prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et ainsi de protéger toutes les victimes de ces violences sur le territoire, qui plus est, rural.

Ainsi, chacun s'est engagé pour créer un logement d'urgence qui permet d'accueillir et de mettre à l'abri en urgence les femmes victimes de violences conjugales avec leurs enfants.

La commune de Luçon est dotée d'un logement d'urgence depuis le 27 novembre 2023.

Les bénéficiaires

Ce dispositif est réservé aux victimes de violences conjugales résidant sur la communauté de commune Vendée sud littoral, qui regroupe 43 communes.

Les bénéficiaires sont volontaires et parties prenantes de la mise en sécurité dans le logement ainsi que de l'accompagnement spécifique autour des violences conjugales.

Les intervenants et partenaires

- Les élus de la communauté de communes dont 90 ont été sensibilisés aux violences conjugales par SOS Femmes Vendée
- La police municipale et les gendarmeries
- Les acteurs sociaux du territoire : associations, CCAS, les bailleurs sociaux (Vendée logement, Vendée Habitat, Podhélia)
- Les acteurs sociaux du département : le Conseil Départemental, les MDSF
- Les acteurs du soin : le centre hospitalier de Luçon, les transporteurs VSL
- La CAF et la MSA
- Les acteurs de l'éducation
- L'association SOS Femmes Vendée

Le protocole d'intégration du dispositif

Une victime peut être orientée par différentes personnes : la gendarmerie, les élus de la communauté de communes, les travailleurs sociaux du territoire (MDSF, CCAS, CAF MSA). En journée, le professionnel présent avec la femme contacte le CCAS pour que l'accueil soit validé et réalisé. En soirée ou les weekends, il faut faire appel à la police municipale ou à l'élus d'astreinte.

La femme peut également être orientée par SOS Femmes Vendée après évaluation de la situation.

La durée d'accueil dans le dispositif

Le logement d'urgence de Luçon peut être mis à disposition durant 28 jours via un contrat d'accueil renouvelable deux fois. Le renouvellement du contrat se fait via des comités restreints qui ont lieu au 5^{ème} et 25^{ème} jour d'accueil dans le logement, en présence de la victime.

Les possibilités d'accueil

Le logement peut être occupé par une seule famille ou bien en colocation selon les compositions familiales. Le logement est un T3, il peut accueillir jusqu'à 2 femmes en même temps et 3 enfants.

L'intervention de SOS Femmes Vendée dans le logement

Deux travailleuses sociales de SOS Femmes Vendée sont référentes de ce projet. Elles interviennent auprès des victimes qui seront hébergées dans ce logement d'urgence à raison d'un rendez-vous physique et un rendez-vous téléphonique par semaine, soit 4 entretiens physiques et 4 appels téléphoniques par mois.

L'association accompagne chaque victime sur la problématique des violences conjugales, à chaque étape de son parcours et en vue de retrouver une autonomie.

2023 : Première situation

02/12/2023 : Accueil de la première victime avec ses deux enfants orientés par SOS Femmes Vendée.

La famille a intégré le logement après avoir rencontré le maire de la commune de Luçon.

Départ de la famille le 03.01.2024 soit une durée totale de 32 nuitées.

→ Au départ du logement d'urgence, la famille a trouvé un logement dans le parc privé.

LE SIAO : SERVICE INTEGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Le SIAO est géré par un groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) créé en décembre 2010. Financé par l'État, le SIAO est une plate-forme unique qui doit favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion dans le cadre de la nécessaire fluidité vers le logement.

Les demandes d'hébergement de SOS Femmes Vendée

Sur l'ensemble de nos dispositifs, 32 dossiers (35 en 2022) ont été déposés par SOS Femmes Vendée et étudiés en commission SIAO. 4 dossiers ont été annulés.

La commission d'orientation a validé 28 orientations demandées par SOS Femmes Vendée.

→ 21 familles ont intégré un logement d'insertion de l'association SOS Femmes dans l'année.

→ 7 familles ont reçu une proposition du SIAO, hors structure de SOS Femmes Vendée.

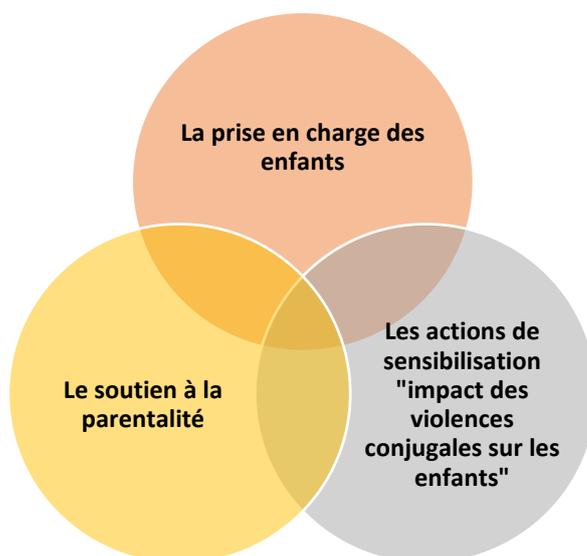
LE PÔLE ENFANT

Nos observations des enfants évoluant dans un contexte de violences conjugales nous confirment chaque jour que la violence conjugale a des conséquences graves sur le développement de l'enfant, dans sa construction, sa perception de la loi, son rapport au masculin et au féminin (le garçon peut perpétuer le rôle de l'agresseur et la fille celui de la victime...).

Nous constatons que la femme qui fuit son domicile cherche avant tout la mise en sécurité et peut alors être en difficulté pour évaluer les besoins de son enfant, lui manquer d'attention et de disponibilité.

Les résultats d'études se recoupent pour indiquer le lien étroit entre l'adaptation des enfants victimes de violences et celle de leur mère. En règle générale, plus la femme est déprimée, anxieuse, isolée et traumatisée et plus les enfants connaissent de problèmes affectifs et comportementaux. Le soutien apporté à la mère est une aide apportée à l'enfant.

Ce diagnostic nous a amené à scinder notre action selon 3 axes de travail :



✿ PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Objectifs :

Soutenir l'enfant tout au long de l'accueil au sein de la structure, pour qu'il ait une place propre et que ses besoins soient respectés.

Contenu :

Accueillir physiquement l'enfant dès son arrivée, évaluer ses besoins, le rassurer, l'aider à verbaliser ses questionnements et ses émotions.

✿ SOUTIEN A LA PARENTALITE

Objectifs :

Aider la mère à se centrer sur les besoins de son enfant alors qu'elle vit une situation de crise dans un état de stress intense.

Contenu :

Évaluer le lien mère-enfant, soutenir, accompagner la mère, y compris dans des démarches de sociabilisation, favoriser la mise en place d'aides éducatives si nécessaire.

✿ ACTIONS DE SENSIBILISATION « IMPACT DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS »

Objectifs :

Aider les professionnels à repérer les situations de violences conjugales

Contenu :

Apports théoriques sur la problématique des enfants victimes de violences conjugales et l'impact de ces violences sur l'enfant.

LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Les enfants qui évoluent dans un milieu familial violent grandissent dans un climat de grande tension, une crise de violence pouvant éclater à n'importe quel moment.

Ils vivent dans un état d'anxiété constant et sont très souvent les témoins des situations d'agression. Ils peuvent se sentir responsables de certaines scènes de violence entre leurs parents, parce qu'ils sont parfois le « prétexte » ou « l'enjeu » du désaccord.

La prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales accueillis dans nos dispositifs d'hébergement consiste à :

- ♦ Accueillir l'enfant

La travailleuse sociale crée du lien avec l'enfant en l'accueillant personnellement : elle lui présente les locaux et le personnel, l'informe des règles de vie et de l'aide qu'il peut recevoir.

- ♦ Écouter, Rassurer

La travailleuse sociale propose à l'enfant une écoute spécifique. Les échanges avec l'enfant ont pour objectif de le soutenir psychologiquement, de lui donner une place et de l'intérêt. L'enfant a besoin de mettre en mots ce qu'il a vécu dans le contexte familial.

Avec l'enfant, elle identifie la violence et la distingue du conflit ordinaire car dans un climat de violence conjugale, un enfant n'arrive pas à différencier ce qui est violent de ce qui n'est pas violent. Condamner cette violence permet de la dénoncer, de la replacer dans le contexte de la loi et enfin de donner à la mère et à l'enfant une place de victime.

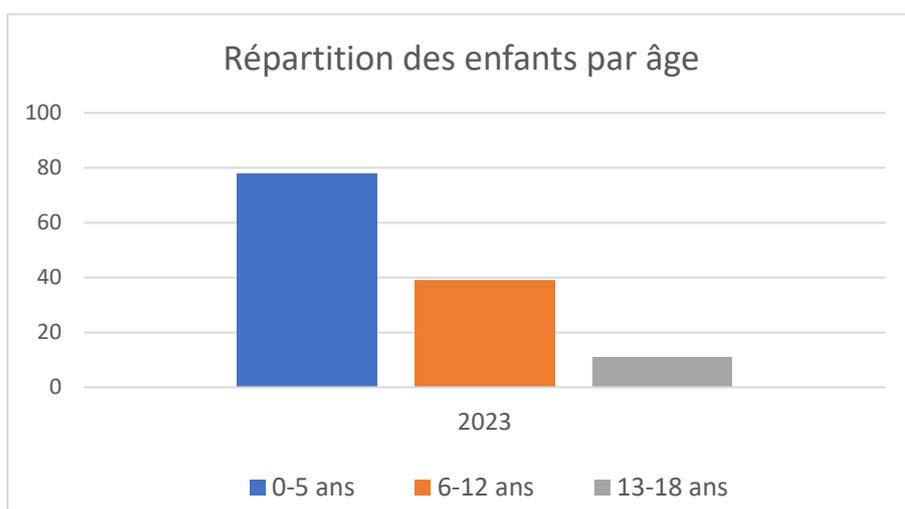
L'avenir est également abordé : maintien du lien et relation future au père, changement de maison, changement d'école...

Pour faciliter ces échanges, la travailleuse sociale utilise le jeu et des outils d'entretien (l'échelle d'évaluation, fiche de ressenti).

Nombre d'enfants différents et de mères différentes accueillis

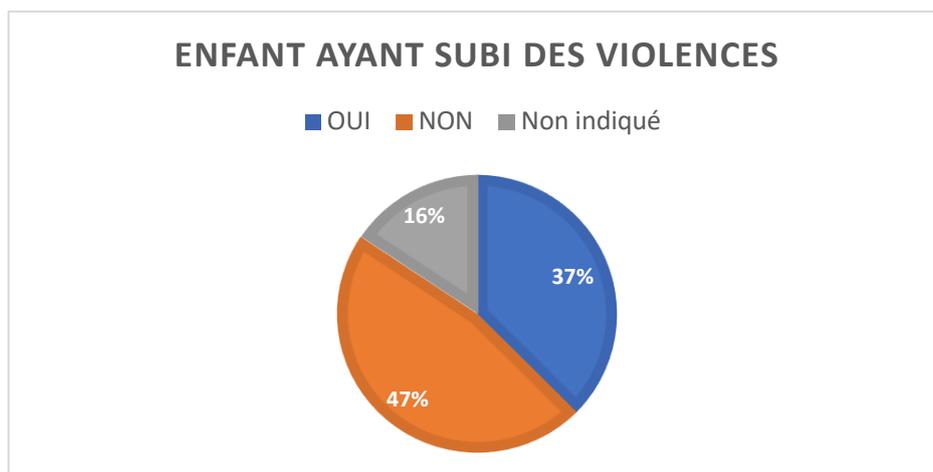
ANNÉE 2023	
Nb d'enfants accueillis	128
Nb de mères accueillies	70

Répartition des enfants par âge :



La tranche d'âge des 0-5 ans est largement majoritaire pour l'année 2023.

L'enfant a-t-il été violenté ?



Il apparaît que 37 % des enfants ont été des victimes directes (violences physiques et/ou sexuelles, ou verbales) de la violence de leur père ou du compagnon de leur mère. Cependant, si nous devons prendre en compte la violence psychologique, nous pourrions dire que l'ensemble des enfants hébergés en sont victimes.

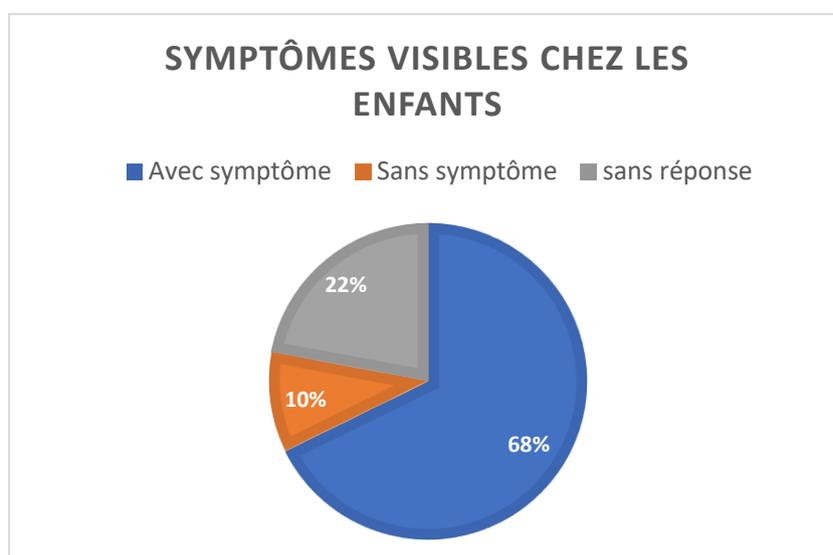
Les conséquences de la violence conjugale sur l'enfant

En 2023, 68% des enfants accueillis présentent, au moment de leur séjour, un ou plusieurs symptômes d'ordre clinique et/ou social.

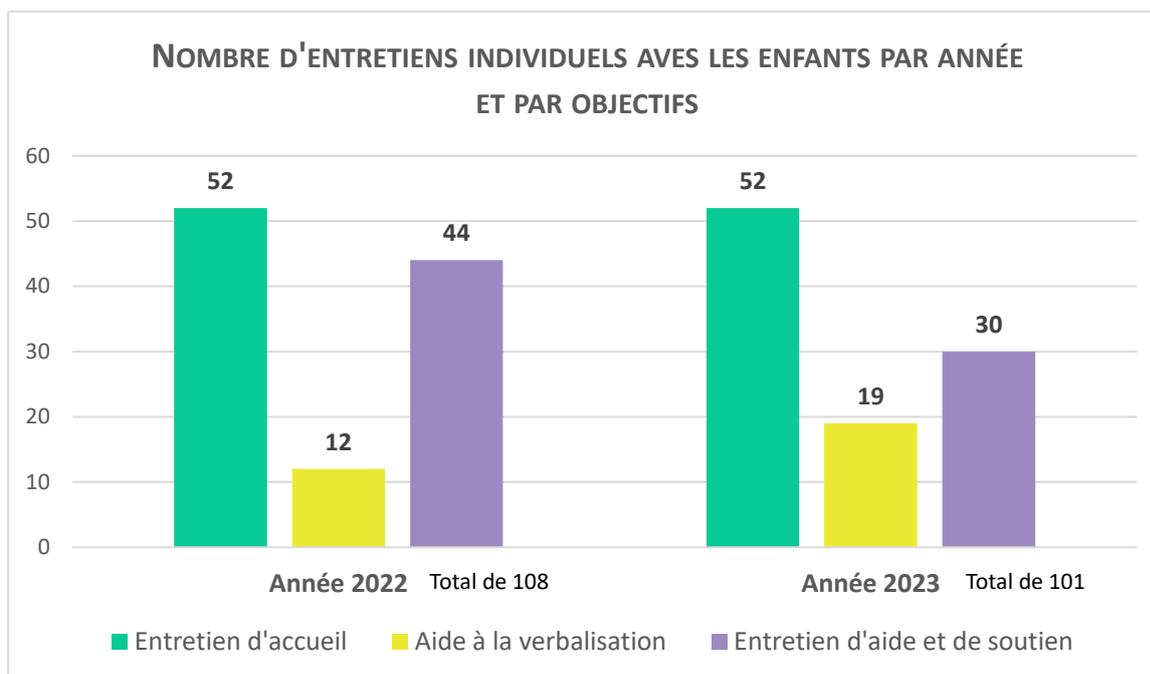
Certains développent des symptômes en lien avec leur vécu, chacun à sa façon et à des degrés divers. Il est à noter que certains enfants ne présentent aucun signe de mal-être manifeste au moment où nous les rencontrons.

Les symptômes les plus fréquemment observés chez l'enfant sont :

- L'agressivité, la provocation dirigée le plus souvent vers les autres enfants accueillis et/ou leur mère : l'enfant mord, tape, casse les objets et jeux mis à sa disposition.
- L'hyperactivité et l'instabilité : ces enfants ont du mal à se poser ; ils crient, ne tiennent pas en place, ont des difficultés à se concentrer, ce qui peut engendrer de grandes difficultés scolaires pour les enfants de 6 ans et plus.
- Les troubles du sommeil (cauchemars, insomnies, difficultés à s'endormir) et de l'alimentation (opposition aux repas ou hyperphagie entraînant une surcharge pondérale) sont également des symptômes que l'on peut rencontrer chez les enfants victimes de violences conjugales.
- Beaucoup d'enfants de moins de 6 ans ont des difficultés à s'éloigner de leur mère et manifestent ainsi une angoisse de séparation importante.
- Certains adolescents prennent un rôle d'adulte et n'arrivent pas à se positionner en tant qu'enfant. Ils se placent comme étant le protecteur et le confident de leur mère.



Nombre d'entretiens individuels réalisés auprès des enfants par la professionnelle dédiée à ce poste



- (1) Entretien d'accueil en présence de l'enfant seul ou avec sa mère, selon âge et autonomie de l'enfant.
(2) Entretien qui vise à verbaliser la problématique des violences conjugales
(3) Entretien dont l'objectif prioritaire est de soutenir l'enfant

L'intervenante mère-enfant a davantage été sollicitée pour des entretiens d'aides et de soutiens par les mères et leurs enfants. Le nombre d'entretien d'accueil reste équivalent aux autres années.

Un certain nombre d'enfants ne sont pas reçus en entretien sur un temps formalisé par la professionnelle dédiée à ce poste pour plusieurs raisons :

- ils sont accueillis sur un temps très court (1 ou 2 nuits),
- ils ne sont pas en âge de verbaliser/ ont des troubles du comportement très importants/ bénéficient de multiples prises en charge extérieures (CMP, CMPP, AED, éducatives, soins...).
- ils sont peu présents car scolarisés à l'extérieur de la Roche sur Yon ou en internat par exemple
- des enfants pas désireux de temps formel mais rencontrés lors de temps de jeux ou collectifs.

Par ailleurs, les enfants sont accompagnés quotidiennement, de manière formelle ou informelle, par toute l'équipe de professionnelles lorsqu'ils sont sur les espaces de vie collectifs. Ces entretiens ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessus.

DES RENDEZ-VOUS EXTÉRIEURS POUR LES ENFANTS

L'association a fait le choix depuis 2011, de mettre en place des permanences délocalisées pour accompagner les enfants victimes.

Ces permanences peuvent s'adresser aux enfants qui ont été hébergés. Il s'agit alors de continuer le travail mis en place avec eux lors de leur séjour. Ces permanences sont également destinées à tous les enfants qui subissent les effets des violences conjugales.

Les mères peuvent ainsi nous solliciter pour permettre à leurs enfants de s'exprimer sur leur contexte de vie ou répondre à leur question sur leur parentalité.

Cette année, 29 enfants ont été accompagnés dans le cadre des permanences extérieures. 42 rendez-vous physiques ont eu lieu à la Roche sur Yon. 15 entretiens téléphoniques ont été réalisés avec les mères ou un partenaire concernant le suivi de ces enfants.

Dans la majorité des situations, les enfants rencontrés ne vivaient plus dans un contexte de violences conjugales. Cependant, la violence perdurait à travers la parentalité et notamment lors des passages de bras. Une partie de ces enfants auraient besoin d'un soutien psychologique. En cas de refus du père, il ne peut cependant se mettre en place.

Malheureusement, face à l'explosion des demandes, ces permanences ont été suspendues en fin d'année 2023 faute de moyens humains.

ATELIERS RÉCRÉATIFS

La travailleuse sociale propose à l'enfant des activités de bricolage, des jeux d'expression, des jeux de société. L'enfant retrouve ainsi son statut.

Ces temps peuvent aussi être proposés sur des temps commun mère-enfant, pour introduire du plaisir dans la relation. Partager un jeu ou un moment ludique permet de mieux se découvrir mutuellement avec chacun ses besoins et ses compétences, dans une relation différente. Ce type de proposition convient particulièrement aux mères décredibilisées par leur conjoint devant leurs enfants ainsi qu'aux enfants auxquels les mères ne sont plus attentives.

Des temps conviviaux entre mères et enfants sont proposés sur les vacances scolaires. Depuis Mai 2023, des ateliers enfants sont proposés tous les mercredis après-midi grâce au renfort du poste d'intervenante mère-enfant. L'intérêt est également d'accompagner les mères vers l'extérieur et leur permettre d'investir les associations de quartiers et lieux de vie des enfants (médiathèque, maison de quartier, piscine, patinoire, jardin publics...).

Un spectacle a également eu lieu à l'association grâce à la venue de 2 comédiennes et musiciennes au mois de décembre 2023. Ce temps a particulièrement été apprécié et 14 enfants ont pu y assister.

37 ateliers ont été proposés en 2023 dont 7 ateliers préventifs et 30 ateliers récréatifs. 157 participants sur l'ensemble des ateliers.

ATELIERS DE PRÉVENTION

Nous proposons également aux enfants accueillis un travail de prévention des violences. L'objectif principal est de leur apprendre à repérer les différentes formes de violence, les comportements sexistes. Parallèlement cela permet de nommer leurs émotions et sentiments ressentis face à la violence et à mesurer leurs représentations de la violence.

Dans ce cadre, des réunions « enfants » ont été proposées aux enfants hébergés au CHRS afin de réguler la vie quotidienne, de gérer les conflits et de trouver ensemble des solutions pour apaiser les tensions qui peuvent apparaître. Les mères sont parfois associées à ces réunions afin qu'elles puissent s'appuyer sur les échanges pour reprendre les règles auprès de leur(s) enfant(s). C'est aussi un outil pour démontrer aux enfants que d'autres alternatives à la violence sont possibles pour résoudre des conflits.

SOUTENIR LA PARENTALITÉ

Une femme victime de violence qui part de son domicile pour une mise à l'abri est en état de stress traumatique. Cet état mental et physique peut interférer sur ses compétences parentales. Elle cherche avant tout sa mise en sécurité. Puis elle se met en action pour subvenir à l'urgence : accès à ses affaires personnelles, à des ressources, à un logement, aux soins, à la justice, à la scolarisation des enfants. Elle peut alors être en difficulté pour être attentive à son enfant et à ses besoins.

Il arrive aussi que le contexte de violences au domicile ait empêché les mères d'établir ou de maintenir un lien d'attachement sécurisé avec leur enfant.

Dans nos dispositifs d'hébergement, le travail d'accompagnement auprès des mères consiste à :

- ♦ **Soutenir et favoriser le lien mère-enfant**

Le rôle de la professionnelle est de centrer l'attention de la mère sur les besoins de son enfant. Elle l'écoute, l'aide à se questionner sur sa relation à l'enfant, sur le comportement de l'enfant, sur la relation au père, en la soutenant dans un contexte très angoissant.

♦ Conseiller, orienter

Au cours des rencontres avec l'enfant, la travailleuse sociale peut repérer et identifier une demande de l'enfant, la manifestation de troubles d'ordre psychologiques et/ou comportementaux.

Le travail est alors d'aider la mère à en prendre conscience et si nécessaire de l'accompagner vers des dispositifs d'aide extérieurs à l'association : demande de mesure d'aide éducative comme l'Aide Éducative à Domicile (AED), Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), et/ou psychologue.

♦ Renseigner, accompagner

Notre rôle est aussi d'apporter des renseignements pratiques. Nous facilitons l'accès aux loisirs en renseignant la femme sur les animations ou les espaces de la ville adaptés aux enfants. Nous pouvons l'accompagner pour réaliser certaines démarches : inscription scolaire, consultation médicale, inscription à la halte-garderie ou au centre de loisirs...

La femme accueillie à l'association n'est pas toujours résidente de la Roche-sur-Yon, elle a aussi besoin d'être guidée et informée.

♦ Agir dans le cadre de la Protection de l'enfance

Cet accompagnement de l'enfant et du lien mère-enfant nous permet de repérer des enfants en situation de danger, de maltraitance. Pour certaines situations, la travailleuse sociale rédige et transmet des Informations Préoccupantes auprès de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes du Conseil Départemental.

♦ Assurer la garde d'un enfant en l'absence de sa mère

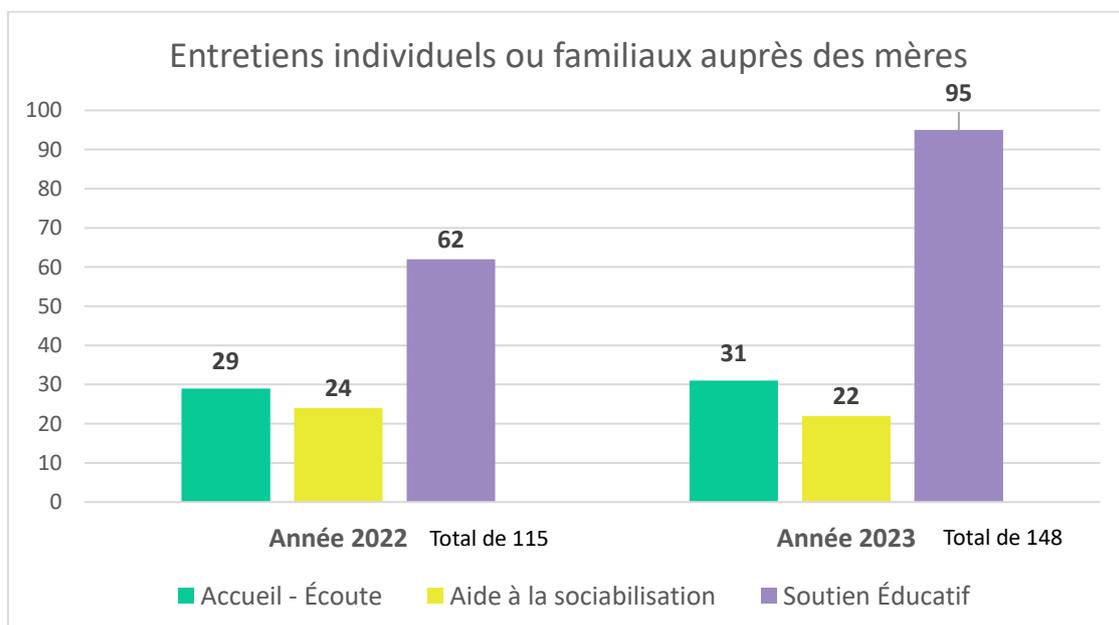
Les mères doivent effectuer des démarches administratives, juridiques, médicales ou autres et il n'est pas toujours judicieux ou possible que l'enfant l'accompagne.

En 2023, nous avons poursuivi le partenariat avec « Nounou Adom » afin de proposer un mode de garde des enfants accueillis au sein de l'association qu'ils soient hébergés au CHRS, à l'hôtel ou en logement diffus. En effet, ne pouvant répondre à toutes les demandes de garde, les mères étaient parfois impactées dans la réalisation de leurs démarches.

Ce partenariat permet la mise en place de créneaux réguliers avec 2 intervenantes dédiées à notre association. Les intervenantes ont été rencontrées en amont et sensibilisées à l'impact des violences sur les enfants. Les gardes ont lieu au sein de l'association dans les pièces de vie collective. L'équipe de salariées est ainsi présente en cas de besoin.

Ces interventions permettent aux femmes de réaliser leurs RDV extérieurs ; avocat, dépôt de plainte, démarches administratives, psychologue mais également de pouvoir participer aux groupes d'échanges. Un planning est affiché et donné aux mères ce qui leur permet de planifier leur rendez-vous.

Nombre d'entretiens individuels réalisés auprès des mères par la professionnelle dédiée à ce poste



Comme l'année dernière, l'intervenante mère-enfant a été fortement sollicitée pour des entretiens de soutien éducatif. Ces entretiens ont permis de travailler avec les familles l'orientation vers des dispositifs type T.I.S.F, mise en place d'AED, Maison des adolescents afin de préparer un relai éducatif lorsqu'elles quitteront l'association.

Certaines mères ne sont pas reçues pour différentes raisons :

- . Temps de présence très court sur la structure
- . Salariées ou étudiantes
- . Non adhésion à un accompagnement spécifique lié à la parentalité, mais seulement disposée à un accompagnement par la travailleuse sociale référente

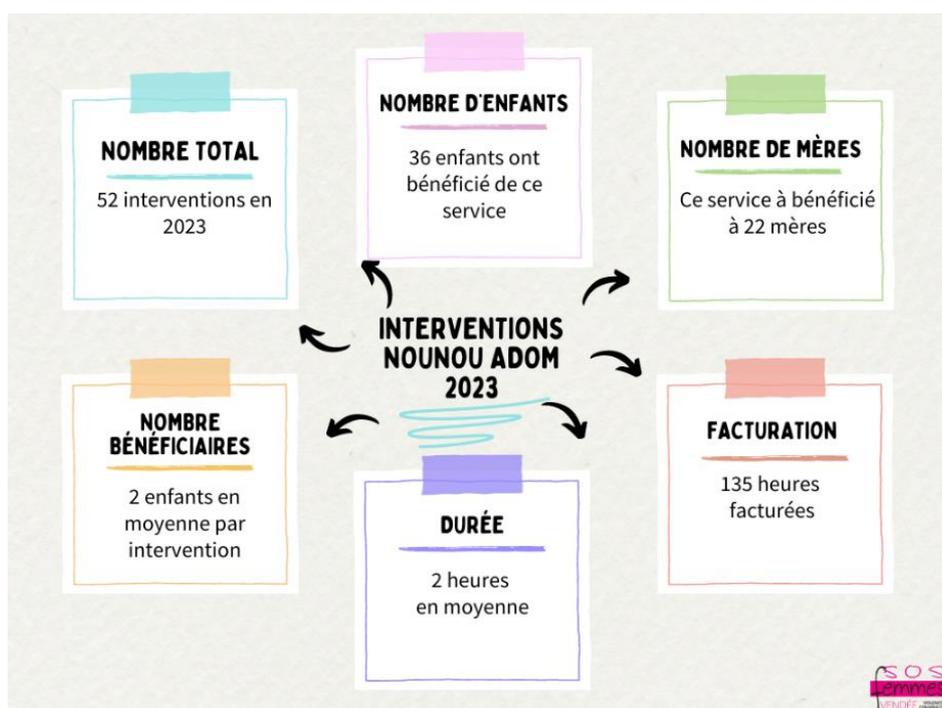
Nombre de mères accompagnées dans des démarches concernant l'enfant :

2023	
Scolarisation	18
Halte-garderie / Accueil de loisirs	12
La Ronde	15
PMI / Médecins	14
T.I.S.F, mesures éducatives type AED	9
C.M.P, Maison des Adolescents	8

Ecrits produits :

LES DIFFERENTS TYPES D'ECRITS	NOMBRE
Attestation avocat	2
Demande de mise en place TISF	7
Demande de mesure AED	2
Signalement	12
Demande de centre maternel	1

Interventions de Nounou Adom en 2023



CONSTAT

Un même enfant et sa mère peuvent intégrer plusieurs dispositifs d'hébergement gérés par l'association. En effet, une famille peut être accueillie en premier lieu à l'hôtel, pour ensuite intégrer un dispositif d'urgence (la structure collective ou un logement d'urgence en diffus) et ensuite, basculer vers un logement relais ou un logement d'insertion.

Depuis 2019, l'ouverture de plusieurs logements d'insertion a fait évoluer les parcours. De plus en plus de familles profitent chaque année d'un passage vers des dispositifs d'hébergement relais ou d'insertion en sortie d'hébergement d'urgence. En 2023, 41% des femmes hébergées au sein de nos dispositifs d'urgence ont intégré un logement d'insertion ou relais géré par l'association. Sur ces 41%, 50% (84% en 2022) d'entre elles avaient à charge un ou plusieurs enfants.

Évolution de la prise en charge des familles :

- Les mises à l'abri ont la particularité d'être dans l'urgence, souvent sans préparation ni anticipation, et sur un temps court. Les femmes qui arrivent sont souvent dans l'impossibilité de se projeter du fait du traumatisme. La priorité est de les aider à accéder à leurs droits « de base » : ressources, soins, logement, scolarisation des enfants. L'urgence pour elles est de régler leurs factures de première nécessité au vu de leurs budgets limités.
- Nous constatons que l'accès à un appartement en diffus, dans le cadre d'un contrat de 6 mois renouvelable 1 fois, offre de la stabilité, une certaine sécurité. Cela facilite en effet le travail proposé par l'équipe de travailleuses sociales quant à un projet d'avenir pour une prise d'autonomie. Cet accompagnement se fait au rythme des rencontres hebdomadaires au domicile des femmes.
- Il est fréquent que les conjoints violents continuent à exercer l'autorité parentale et à perpétuer de la violence, de l'emprise. Les femmes ont besoin d'être soutenues dans la préparation des audiences, les enfants, quant à eux, pour les visites à leur père.
- Dans les dispositifs relais et d'insertion, les mères sont plus disponibles pour la prise en charge de leurs enfants. Le travail d'accompagnement éducatif évolue et a alors pour objectif de travailler la socialisation et le bien-être des enfants. Cela peut être la mise en place d'un mode de garde par un tiers pour envisager la socialisation et ou permettre à ces femmes un accès ou un retour à l'emploi, à la formation. L'accompagnement consiste également à les aider à investir la vie de quartier, l'accès aux loisirs, au sport, à la culture, la connaissance de leur nouvel environnement.

ACTION DE SENSIBILISATION

Il s'agit de former les professionnels à l'impact des violences conjugales sur les enfants pour mieux les repérer.

Le repérage des violences est un premier pas vers la protection. Chaque victime de violences présente des signaux qui doivent alerter les professionnels. Ces signaux varient selon l'âge des victimes, le type de violences, leur caractère répétitif... Les professionnels qui travaillent au contact quotidien des enfants doivent savoir repérer ces signes de souffrances et les signaler.

Le contenu d'intervention est le suivant :

- Apports théoriques sur la problématique des enfants victimes de violences conjugales et l'impact sur l'enfant. La place et le rôle des enfants exposés dans la sphère familiale.
- Dépistage : les contextes évocateurs et les symptômes. Outils (jeux, livres, postures...) pour aborder cette thématique avec les enfants.
- Le cycle de la violence vécu par l'enfant
- Présentation des services de l'association « SOS Femmes Vendée »
- L'impact sur la parentalité après la séparation des parents.

Sensibilisations enfants 2023				
Lieux	3 sensibilisations auprès des professionnels du Conseil Départemental	1 sensibilisation à destination de l'association l'Écoles des Parents et des Éducateurs	1 sensibilisation à l'école primaire et maternelle Monjoie à La Roche sur Yon	1 sensibilisation Association SOS Femmes Vendée
Public	Travailleur·se·s social·e·s Médecin Secrétaire de PMI Administratrice adhoc Cadre éducatif	Bénévoles et membres de l'association	Enseignant·e·s et responsables périscolaire des écoles	Salariées et CA
Nombre total	6			
Nombre de personnes sensibilisées	32	4	6	24

LE SERVICE PERMANENCES

PERMANENCES DÉLOCALISÉES (SUR RDV)

Outre ses missions d'hébergement, SOS Femmes Vendée propose un service de permanences extérieures sur 7 sites du département : La Roche-sur-Yon, les Sables d'Olonne, Fontenay le Comte, Challans, les Herbiers, Luçon et Montaigu.

Durant ces permanences sur rendez-vous, un accompagnement est proposé à des femmes qui n'ont pas nécessairement besoin d'un hébergement mais qui ont besoin d'être guidées et soutenues dans leur problématique. Les femmes victimes sont reçues en entretien avec pour objectifs de verbaliser le vécu lié aux violences conjugales, de comprendre les mécanismes de la violence et d'engager un processus de « dévictimisation », voire de préparer un départ éventuel du domicile.

Ces entretiens ont lieu dans des endroits sécurisés pour les femmes. Nous avons fait le choix de ne pas communiquer publiquement les adresses des permanences tant pour la sécurité des bénéficiaires, que pour celle de la professionnelle.

ACTIVITÉ 2023

En 2023, 189 rendez-vous ont été réalisés sur l'ensemble des permanences, pour 312 posés et concernant 133 personnes différentes :

	RDV posés	RDV réalisés
La Roche sur Yon	153	84
Challans	52	32
Montaigu	13	9
Les Herbiers	45	32
Fontenay	22	14
Luçon	27	18
Les Sables d'Olonne	0	0
TOTAL	312 (295 en 2022)	189 (164 en 2022)

Sur les Sables d'Olonne, aucun rendez-vous n'a été fixé car les victimes sont ré-orientées vers la permanence tenue au sein du commissariat, qui fonctionne tous les jeudis matin de 9h à 12h.

En 2023, parmi ces 133 personnes différentes :

- 66 étaient en couple
- 65 étaient séparées ou célibataires
- 2 non indiqué

→ Pour 38 femmes, un suivi s'est engagé par le biais d'entretiens répétés dans le cadre de ces permanences.

Enfin, nous constatons que le taux de déperdition entre les RDV posés et ceux réalisés a diminué cette année : il est de 40% contre 56% en 2022 et 58% en 2021.

Le contenu des entretiens

Les femmes reçues ont principalement été vues pour des entretiens portant sur les violences conjugales. L'objet principal est de verbaliser les violences subies afin de permettre une prise de conscience. La moitié des personnes reçues en entretien a déposé une plainte ou une main-courante concernant les faits de violences conjugales.

Toutefois, lors de ces entretiens, nous avons pu observer que les femmes reçues ont souvent des moyens financiers et un réseau relationnel leur permettant de trouver dans leur réseau d'autres solutions d'hébergement. Malgré tout, 2 femmes ont sollicité l'association pour être hébergées.

LA PERMANENCE AU SEIN DU COMMISSARIAT DES SABLES D'OLONNE

En 2012, une expertise a été réalisée par nos services au sein du commissariat de Police des Sables d'Olonne et a montré la pertinence de mettre en place une permanence spécifique permettant d'y accueillir des victimes, en relais et en complémentarité de l'intervention des forces de l'ordre.

Mise en place en janvier 2013, cette permanence hebdomadaire (tous les jeudis de 9h à 12h), à destination de toute personne majeure ou mineure, victime de violences conjugales est assurée par deux travailleuses sociales référentes de ce service à SOS Femmes Vendée.

Les objectifs de cette permanence sont :

- D'accueillir les victimes de violences conjugales ayant fait appel aux services de Police des Sables d'Olonne et leur offrir un temps de parole et d'échange afin de briser un secret, lever le tabou du silence
- De conseiller, guider les personnes en leur apportant une connaissance de leurs droits
- D'orienter les personnes vers les services sociaux compétents et adaptés à leur problématique sociale
- D'aider à un départ éventuel du domicile.

ACTIVITÉ 2023

En 2023, 48 situations (52 en 2022), 47 femmes et 1 homme, ont été portées à notre connaissance grâce à cette collaboration et par différents biais :

- 20 victimes orientées par les agents du Commissariat de police
- 27 victimes ont directement pris contact avec SOS Femmes Vendée (via notre service d'écoute téléphonique)
- 1 victime s'est présentée spontanément à la permanence.

La prise de contact avec les victimes est parfois difficile, notamment pour les personnes toujours en couple. Il est compliqué d'entrer directement en contact avec ces dernières sans les mettre en danger vis-à-vis de leur conjoint. Compte tenu de notre expérience dans ce domaine et par mesure de sécurité pour les femmes ayant fait appel aux services de police, il est convenu de ne pas envoyer de courrier ni de laisser de messages sur le répondeur. Le seul moyen de les joindre reste de les avoir en direct sur leur téléphone personnel, mais le contact est impossible quand il s'agit du téléphone du couple. Pour ces situations, un partenariat étroit est mis en place avec les agents de police afin de les sensibiliser à la situation et d'organiser parfois, via leur intermédiaire, une rencontre avec nos services.

→ En 2023, toutes les victimes ont pu être contactées.

L'accompagnement

35 victimes sur 48 ont bénéficié d'un accompagnement spécifique. 13 victimes n'ont pas souhaité donner suite.

- 30 victimes de violences conjugales ont été reçues en entretien physique. Certaines victimes ont été reçues à plusieurs reprises. Ainsi, 52 entretiens ont donc été réalisés dans ce cadre.
- 5 victimes ont bénéficié d'un accompagnement spécifique violence conjugale par le biais d'entretiens téléphoniques.

Typologie des victimes ayant bénéficié d'un accompagnement spécifique

- 17 victimes étaient séparées ou divorcées
- 18 étaient en couple (concubinage/mariée).

Bilan qualitatif

Sur les 35 victimes de violences conjugales différentes, seulement 20 d'entre elles étaient déjà connues de SOS Femmes Vendée. Ce chiffre permet de mettre en évidence la nécessité d'un tel service car il permet de toucher un public auquel nous n'avions pas facilement accès auparavant. Par ailleurs, 11 personnes (7 en 2022) ont maintenu un contact avec SOS Femmes Vendée.

La travailleuse sociale assurant cette permanence est régulièrement interpellée sur des situations de violences conjugales et les fonctionnaires de Police n'hésitent pas à orienter directement les victimes vers cette permanence lorsqu'ils en évaluent le besoin. Nous n'avons pas accès aux plaintes en tant que telles mais les agents de Police nous transmettent avec leur accord, les coordonnées des victimes, qui en ont déposé une.

Le nombre de situations traitées est le résultat d'un partenariat efficace avec les différents agents/officiers de Police. Grâce à un travail dans la durée, la permanence est aujourd'hui connue. Le temps affecté à cette action est constitué

de temps de présence lors des permanences mais également du temps nécessaire pour le suivi et les sollicitations liées à la rédaction de documents (demande d'appui dans l'attribution de logement, attestation avocat).

LA MAISON D'ACCUEIL DE JOUR

La création d'une Maison d'Accueil de Jour répond à 2 objectifs :

- *Améliorer l'accueil des familles hébergées momentanément à l'hôtel*
- *Développer des réponses aux besoins qui existent en amont et en aval des dispositifs d'hébergement à savoir :*
 - *La prévention des situations d'urgence*
 - *L'accompagnement pendant la période de « reconstruction »*

La MAJ permet de proposer aux femmes et enfants un espace qui leur est dédié, sécurisé et sécurisant.

Fonctionnement

La MAJ est ouverte de 9h à 21h tous les jours de la semaine excepté les dimanches et jours fériés de 9h à 12h. Cette large amplitude d'ouverture est rendue possible par la juxtaposition de l'accueil de jour à la structure d'hébergement avec une présence salariale assurée 21h/24 et 7 jours sur 7. Ces horaires permettent ainsi aux familles hébergées à l'hôtel d'y prendre leurs 3 repas.

L'accompagnement des familles hébergées à l'hôtel

Depuis le 14 septembre 2012, les femmes hébergées à l'hôtel sont accueillies en journée dans la Maison d'Accueil de Jour (MAJ). Dans ce cadre, les femmes bénéficient de services permettant de répondre à des besoins de première nécessité, comme : la domiciliation de leur courrier, un service de lingerie, un espace cuisine ou encore des douches... Cet espace leur permet par ailleurs de stocker des bagages ou des documents personnels ou encore de disposer d'un accès internet. Enfin, elles peuvent bénéficier de RDV avec des professionnelles qualifiées et à l'écoute pour aborder leurs difficultés et leur proposer un accompagnement global, orienté vers une nécessaire dévictimisation.

Ce lieu est aussi adapté à l'accueil des enfants : il est équipé d'un espace jeux.

L'accompagnement des familles hébergées en logement relais

Sur l'année 2023, 23 personnes (9 femmes et 14 enfants) ont été hébergées sur nos 3 logements relais. Les femmes sont généralement reçues à raison d'une fois par semaine pour leur accompagnement social, ce qui représente 134 entretiens réalisés.

L'accompagnement des ex-hébergées

Certaines femmes anciennement hébergées, même si elles maintiennent la séparation conjugale, peuvent continuer de subir des pressions de la part de leur ex-conjoint. C'est pourquoi, il est important pour ces femmes d'avoir accès à un lieu où elles peuvent verbaliser ce qu'elles vivent et de pouvoir bénéficier d'une écoute spécifique. Cet accompagnement participe au processus plus ou moins long de « reconstruction ». De même, les femmes ayant fait le choix d'un retour au domicile avec leur conjoint après leur passage à l'association, peuvent avoir besoin de verbaliser leur quotidien, le maintien de ce lien contribue à la prévention des situations d'urgence. Le contenu des entretiens est majoritairement lié aux violences conjugales : démarche en lien avec la séparation conjugale, lien avec les avocats, lien père/enfant suite à la séparation du couple et écoute spécifique aux violences conjugales.

20 femmes ex-hébergées ont bénéficié d'un suivi après leur départ ce qui correspond à 45 entretiens individuels réalisés par une travailleuse sociale, en physique ou par téléphone.

La permanence courrier

Lorsque les familles hébergées quittent l'association, leur courrier y arrive encore pendant quelques semaines le temps du changement d'adresse. La permanence courrier leur permet ainsi de venir le récupérer.

Sur l'année 2023, nous avons reçu 95 femmes anciennement hébergées en permanence courrier ce qui correspond en moyenne à 380 passages sur la MAJ. Il faut savoir que toutes les visites ne sont pas comptabilisées selon les heures de venue des femmes (soirée, week-end...).

Les ateliers individuels et collectifs

Pour toutes les bénéficiaires des dispositifs de l'association

- *Les ateliers individuels, collectifs/animations*

- Un bénévole a mis en place des visites de la ville. 4 femmes ont pu bénéficier de cet atelier.
- 6 femmes ont été accompagnées par une bénévole pour différents RDV, pour un total de 11
- 2 femmes ont profité des services d'une bénévole pour assurer la garde de leurs enfants le temps d'un rendez-vous où la présence d'enfant n'est pas autorisée.
- Plusieurs ateliers bien-être, cuisine et ateliers créatifs ont pu être animés par des salariées de l'association. Cela concerne 20 femmes et 9 enfants.
- Des temps de convivialité se sont mis ponctuellement en place, et ont bénéficié à 60 femmes et 24 enfants
- Des temps de jeux ont été proposés ; 8 femmes et 7 enfants y ont participé.

En conclusion, 100 femmes et 43 enfants ont pu bénéficier d'ateliers/animations/accompagnements par des bénévoles ou des salariées

ACTIVITÉ 2023

Nombre de bénéficiaires : 573 personnes (419 femmes et 154 enfants)

- 205 personnes (107 femmes et 98 enfants) hébergées à l'hôtel
- 95 femmes différentes – 380 passages- dans le cadre de la permanence courrier et convivialité
- 20 ex-hébergées suivies dans les locaux de la MAJ
- 23 personnes (9 femmes et 13 enfants) hébergées en logement relais, suivies et utilisatrices de cet espace
- 100 femmes et 43 enfants dans le cadre des ateliers collectifs ou individuels

ESPACE FEMMES

En 2023, suite au développement continu de l'association, SOS Femmes Vendée a acquis de nouveaux locaux. Ces locaux ont été nommé : **Espace femmes**.

Avec l'Espace Femmes, l'association SOS Femmes Vendée :

- dispose désormais de nouveaux bureaux qui permettent que chaque salariée ait un poste de travail
- accueille les partenaires, les victimes sans anonymat d'adresse

Dans l'Espace Femmes, l'association SOS Femmes :

- a externalisé son service de permanences sur RDV pour les victimes résidant sur le secteur de la Roche sur Yon
- y a installé son pôle administratif
- y sont animés les groupes d'échange entre femmes et les groupes d'échange entre mères
- interviennent des prestataires extérieurs, à savoir une psychologue, des avocats, des associations spécialisées telles que le CIDFF et le Planning Familial en 2023. Cette année a également permis de prendre contact avec une psychomotricienne pour la prise en charge des enfants et les sage-femmes de PMI du Conseil départemental avec un conventionnement qui devrait s'acter courant 2024.

L'objectif est qu'Espace Femmes soit les prémices d'une Maison Solidarité Femmes, structure permettant que les victimes trouvent en ce lieu différents prestataires ou services indispensables dans leur reconstruction. Ce projet s'envisage en partenariat avec une équipe de professionnels de santé du Centre Hospitalier Départemental de la Roche sur Yon.

- Les groupes d'échanges entre femmes

Des temps d'échange collectif ont été proposés à des femmes qui vivent ou ont vécu des violences conjugales dans l'objectif de leur permettre de poser des mots sur leur vécu, de mettre en mots des émotions souvent non exprimées, de confronter leurs vécus et leurs ressentis.

L'ensemble des bénéficiaires était des femmes victimes de violences conjugales, séparées depuis peu. Les actions se sont déroulées dans les locaux du CHRS qui offrent un espace convivial aménagé. Une séance mensuelle a été proposée. 12 séances ont été menées concernant 55 participantes au total.

En 2023, le groupe a été élargi pour inclure les femmes qui ont été prises en charge par l'association par le passé, que ce soit il y a quelques mois ou quelques années. Cette initiative a offert aux femmes victimes récemment arrivées une opportunité précieuse d'obtenir des conseils sur la reconstruction et de réaliser qu'il est possible de s'en sortir. Malgré les différences dans leurs parcours de reconstruction, les femmes ont pu se soutenir mutuellement et partager leurs expériences.

En 2023, ces groupes installés à Espace Femmes ont permis d'introduire des intervenants extérieurs en l'occurrence des avocats du barreau de la Roche sur Yon et des professionnels du Planning Familial.

Ces temps ont permis aux femmes hébergées d'échanger sur leurs vécus et d'observer de nombreuses similitudes dans leurs parcours. Elles ont pu entendre des expériences de femmes vivant la même problématique qu'elles. Les thématiques abordées étaient :

- « Le cycle de la violence et les différentes formes de violence » pour 3 séances
- « Qu'est-ce qu'être une femme pour vous ? » pour 1 séance
- « Les conséquences des violences » pour 3 séances
- « La reconstruction » pour 1 séance
- « Justice et violences conjugales » pour 3 séances, avec la présence d'avocates du barreau de la Roche sur Yon
- « La précarité menstruelle » pour 1 séance avec la participation du Planning Familial 85.

Elles ont été amenées à se confronter aux différentes visions de chacune, argumentant avec leurs propres expériences et vécus. Les échanges ont pu être passionnés concernant certains sujets, mais toujours respectueux.

Beaucoup expriment que cet exercice peut paraître difficile : « oser parler, se confier, se dévoiler » mais très riche car il permet « d'entendre, d'écouter, de se questionner, de réfléchir sur soi et à sa situation ». Les femmes verbalisent que

ce temps collectif est un réel plus dans l'accompagnement qu'elles peuvent avoir avec leurs référentes, du fait de la présence des autres femmes. Elles nomment se sentir moins coupables, moins seules et plus fortes.

Deux travailleuses sociales encadrent le groupe. Les thèmes abordés sont définis soit par le groupe de femmes présentes à chaque séance soit par les animatrices. Un bilan est réalisé à la fin de chaque séance.

- Les groupes d'échanges entre mères

Ce projet est né du constat que les mères d'enfants exposés aux violences conjugales, s'interrogent sur les conséquences tant psychologiques que physiques d'un tel vécu peut avoir sur leurs enfants. Parallèlement, dans ce contexte, les femmes sont souvent discréditées, dénigrées dans leur rôle de parent. Elles perdent confiance en elles, se sentent coupables de faire grandir leurs enfants dans la violence.

Ces groupes d'échange ont plusieurs objectifs :

- Permettre aux femmes, qui ont vécu des violences conjugales, de parler de leur condition de mère au sein du groupe.
- Permettre d'échanger sur comportement de leurs enfants, de leurs difficultés dans l'éducation.
- Favoriser les échanges entre les mères présentes : qu'elles puissent se soutenir, se sentir moins seules face à leurs difficultés.
- Connaître la loi, leurs droits (séparation, exercice de l'autorité parentale, garde des enfants...) grâce à la participation du CIDFF.
- Partager un temps convivial et rompre l'isolement.

Pour l'année 2023, nous avons réalisé 11 groupes d'échanges dont un en présence du Centre d'Information des Droits et des Familles (CIDFF).

ACTIVITÉ 2023

En 2023, 88 femmes ont participé à ces 2 groupes d'échange :

- 55 femmes dans le cadre des groupes d'échange entre femmes
- 33 femmes dans le cadre des groupes d'échange entre mères

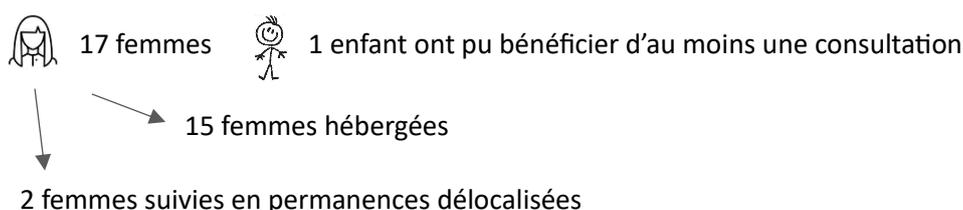
- La mise en place de consultation psychologique

En 2023, l'association SOS Femmes Vendée a mis en place un partenariat avec une psychologue afin de soutenir les femmes victimes de violences conjugales accompagnées. En effet, l'équipe de salariées a observé qu'il était de plus en plus compliqué pour les femmes hébergées et accompagnées d'obtenir des rendez-vous avec les services publics d'accompagnement de soins psychiques. De plus, elles n'ont souvent pas les moyens financiers d'être accompagnées par des psychologues en libéral.

Une subvention du FDVA et de l'URSF a permis le financement des prestations de la psychologue à partir de juillet 2023.

ACTIVITÉ 2023

Sur la période du 01/07/2023 au 31/12/2023 :



37 rendez-vous ont été honorés et facturés. Les femmes ont bénéficié de 1 à 6 séances, pour un montant total de 1850€. A savoir que, pour les femmes ayant des enfants, nous mettons en place un mode de garde avec un service prestataire.

→Ce partenariat est reconduit pour l'année 2024.

- La mise en place de consultation psychomotricienne

SOS Femmes Vendée a souhaité créer également un partenariat avec une psychomotricienne en libéral afin de diversifier l'offre de soins que nous proposons aux femmes et aux enfants hébergés. Il nous semble important lorsque l'orientation vers les dispositifs de droit commun n'est pas possible de pouvoir proposer un accompagnement spécifique aux enfants ayant vécu dans un contexte de violences conjugales qui manifestent des symptômes. En effet, les violences conjugales entraînent un certain nombre de répercussions sur le développement des enfants dont une hypervigilance, une inadaptation dans la régulation des émotions, des troubles du sommeil... La psychomotricité permet de proposer un cadre sécurisant pour prendre en charge ces difficultés.

2 psychomotriciennes ont été rencontrées, l'une propose une prise en charge globale des enfants et l'autre un accompagnement plus axé sur la relaxation.

Une convention a été signée avec la première et un médecin partenaire. L'équipe de SOS Femmes Vendée oriente des enfants en fonction de leurs observations et des difficultés exprimées par l'enfant et sa famille. Le médecin rencontre les enfants au préalable afin d'évaluer la nécessité d'une prise en charge par une psychomotricienne. Sur prescription médicale, 2 séances de bilan sont ensuite proposées à l'enfant et sa mère. A l'issue, un suivi de 3 séances peut être engagé.

L'association prend en charge l'intégralité des séances.

La mise en place de ce projet démarrera début d'année 2024.

PARTENARIAT AVEC VENDÉE HABITAT

CONSTRUCTION DU PROJET DE PARTENARIAT AVEC VENDÉE HABITAT

En partenariat avec Vendée Habitat, SOS Femmes Vendée a, depuis le 1^{er} janvier 2022, créé un nouveau poste de travailleuse sociale proposant un accompagnement spécifique aux femmes victimes de violences conjugales locataires ou futures locataires.

Ce nouvel accompagnement fait suite à un constat émis par les professionnelles de l'association : une difficulté à reloger les femmes accueillies au sein du CHRS d'urgence.

Parallèlement au constat de SOS Femmes Vendée, Vendée Habitat observe une recrudescence des demandes de logement social ayant pour motif, les violences conjugales. Les salariés de Vendée Habitat éprouvent des difficultés à traiter ces demandes et à leur apporter une réponse adaptée. Vendée Habitat constate également un maintien dans le logement complexifié du fait de la situation de violences conjugales avec parfois un retour au domicile, la reprise d'une relation violente ou encore l'entrée dans une nouvelle relation emprunte de violences, troubles du voisinage liés à la présence de l'ex-conjoint violent.

Afin d'échanger autour de cette problématique, des rencontres partenariales sont organisées entre les deux organismes.

Le questionnement soulevé par les deux structures est : Comment travailler ensemble afin d'accompagner au mieux ces femmes victimes de violences conjugales dans le cadre de l'accès du logement autonome ?

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre SOS Femmes Vendée et Vendée Habitat afin de construire ce nouveau dispositif et sa mise en œuvre. Une première convention a été signée le 23 février 2022 précisant missions et objectifs de l'accompagnement.

3 types de publics sont ciblés :

- Les demandeuses de logement victimes de violences
- Les femmes hébergées à SOS Femmes Vendée
- Les femmes victimes de violences locataires de Vendée Habitat

Un entretien « diagnostic » est réalisé dans un premier temps afin d'évaluer la situation de la femme et valider l'orientation vers cet accompagnement. Par la suite, l'accompagnement est prévu sur 3 mois comprenant 2 rendez-vous mensuels. Un contrat d'accompagnement est signé avec la femme. Il est à noter que l'accompagnement proposé aux femmes se concentre exclusivement leur problématique violences conjugales.

Il est convenu que cet accompagnement soit mis en place avec l'adhésion de la femme. À tout moment, le suivi peut s'arrêter à la demande de la femme sans conséquence sur son projet logement. L'accompagnement ne peut être renouvelable que si un besoin est encore présent à la fin de l'accompagnement. Autrement, la femme est orientée vers le dispositif de permanence extérieure ou vers des professionnels extérieurs.

ACTIVITÉ 2023

En 2023, le nombre de situations relevant du dispositif, repérées par VH ou SOS : **134 situations repérées** pour motif « violences conjugales » et 41 situations pouvaient relevées selon le référent social en lien avec la victime, d'un accompagnement spécifique.

Nombre de situations ayant bénéficié d'un accompagnement :

24 femmes victimes ont été accompagnées suite à leur relogement avec Vendée Habitat.

Il est important de préciser que 17 femmes n'ont pas donné suite après l'attribution de leur logement.

L'année 2023 compte 107 entretiens physiques et 12 entretiens téléphoniques.

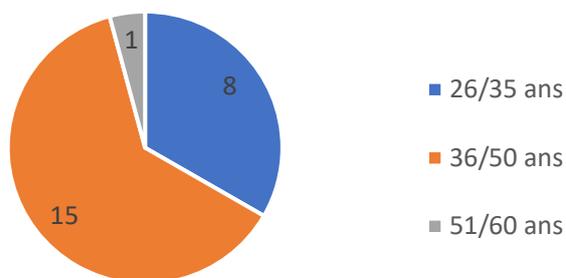
Compositions familiales :

Nombre de femmes seules : 5 femmes

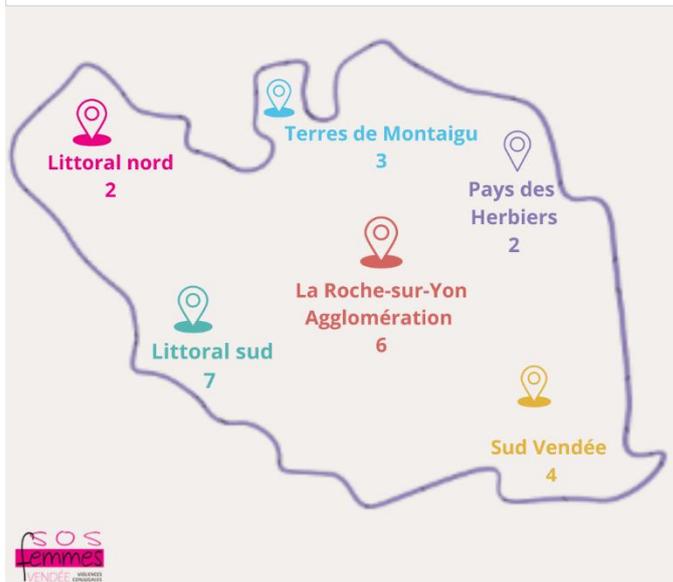
Nombre de femmes ayant au moins un enfant à charge : 19 femmes ont au moins un enfant à charge.

Nombre d'enfants total : 31 enfants

TRANCHE D'ÂGE DES FEMMES ACCOMPAGNÉES



ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES FEMMES ACCOMPAGNEES



SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2023



831 victimes
2 326 contacts (2 182 appels, 33 mails, 111 via le site internet)



35 victimes détectées lors de la permanence au Commissariat de Police des SDO

Concernant 866 situations différentes de victimes de violences conjugales

866 victimes de violences conjugales

715 nouvelles victimes

613 appels téléphoniques + 74 mails et site internet + 28 en permanences aux Sables d'Olonne

151 victimes déjà suivies

133 femmes et 128 enfants différents ont été hébergés sur l'ensemble de nos dispositifs en 2023

544 victimes suivies par SOS Femmes Vendée en 2023

24 femmes suivies dans le cadre du partenariat avec Vendée Habitat

461 femmes suivies en permanence téléphonique

20 femmes suivies ex-hébergées

28 femmes suivies en permanences délocalisées

11 femmes suivies au Commissariat des Sables d'Olonne

ASSOCIATION

SOS FEMMES VENDÉE

COMMUNICATION ET

MAILLAGE EN ZONE

RURALE

SOS
femmes
VENDÉE VIOLENCES
CONJUGALES

Bien que les données disponibles indiquent que la prévalence des violences au sein du couple est identique en milieu rural et en milieu urbain. *Source Enquêtes : « Cadre de vie et sécurité » (INSEE-ONDRP) 2008- 2012.*

La sortie des violences est rendue plus complexe pour les habitantes des zones rurales du fait de l'isolement accru auquel les victimes sont soumises :

- Isolement géographique dû à l'éloignement et aux problèmes de mobilité,
- Isolement psychologique dû à l'absence d'anonymat et au tabou des violences dans la sphère domestique.

De plus, une étude réalisée par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) souligne que les victimes de violences en zones rurales ignorent les dispositifs qui les protègent. Ces dernières ne sollicitent que rarement la ligne d'écoute nationale 3919. « Très souvent, les femmes découvrent l'existence des associations lorsque les gendarmes interviennent et les y accompagnent. Il y a une vraie méconnaissance des lieux de ressources, on entend notamment "Si j'avais su que vous existiez... Cela fait dix ans que je vis cela !" ». Françoise Brié, directrice générale de la FNSF (Fédération Nationale Solidarité Femmes).

La difficulté première est que, dans les communes faiblement peuplées, la proximité entre habitant-e-s favorise la circulation d'informations et de rumeurs. C'est pourquoi, les victimes ne se tournent que rarement vers un intervenant social ou un médecin pour relater les violences qu'elles subissent. En effet, il apparaît difficile de se confier au corps médical qui accompagne l'ensemble de la famille de la victime ou à des gendarmes qui peuvent connaître l'auteur des violences.

Finalement, dans les milieux où la proximité est omniprésente, les victimes ne savent pas vers qui se tourner et se retrouvent, de fait, isolées. Il est donc indispensable de leur fournir des moyens pour qu'elles soient écoutées, conseillées et orientées le plus rapidement possible en tenant compte de ces contraintes particulières.

Partant de ces constats, il nous est apparu indispensable d'adapter notre action aux victimes habitant en zones rurales en créant un maillage départemental.

Communication en direction des collectivités territoriales

Le maire d'une commune ou le personnel communal est souvent un interlocuteur privilégié pour la victime de violence conjugale.

Chaque année, nous envoyons aux 255 mairies de Vendée des plaquettes et des affiches de l'association auxquelles nous joignons un courrier pour rappeler nos missions, les dates de permanences extérieures correspondant au secteur géographique et la possibilité d'actions de sensibilisation à la problématique des violences conjugales en direction des acteurs et professionnels de la commune ou de la communauté de communes. Nous sollicitons également chaque commune à soutenir financièrement nos actions en direction des victimes de violence conjugale.

En 2023, le total des subventions octroyées par les mairies (hors celles accordées par la ville de La Roche sur Yon et des Sables d'Olonne qui sont dédiées à des actions précises) s'élève à 10 249€ (1810€ en 2016, démarrage de l'action maillage territorial). Ce qui représente une moyenne de 43€ par commune.

Rencontres partenariales

Nous répondons aux sollicitations des acteurs professionnels ou bénévoles exerçant en zone rurale et organisons des rencontres, dans l'objectif de faire connaître l'association et ses services, de faire du lien avec des interlocuteurs potentiels sur différents secteurs et ainsi faciliter la prise en charge des victimes qui y résident.

26 rencontres en présentiel ou par téléphone, avec de multiples partenaires ayant des missions avec un rayonnement en milieu rural, ont été réalisés.

<u>Type de public</u>	<u>Nombre de rencontres</u>	<u>Identité</u>	<u>Secteurs concernés</u>
Elus/CCAS	1	Conseil des sages	La Roche sur Yon
Associations	6	Association 1000 Moustaches La Délégation de Vendée du secours Catholique La Fondation Agir Contre l'Exclusion Le Collectif Nous Toutes 85 Le Lion's Club Habitat Humanisme	La Chevroliere (44) La Roche sur Yon Challans Fontenay le Comte Les Herbiers St Gilles Croix de Vie
Institutions/Entreprises	11	COPIL éducation Commissaire des Sables d'Olonne et ses chefs d'unités Bureau des avocats, Vendée Logement, MFR la Ferrière Chargé de missions Justice et procureur du TGI la Roche sur Yon, Maison de protection des familles	La Ferrière, Les Sables d'Olonne, La Roche sur Yon Challans Les Herbiers Fontenay le Comte
Santé	3	Programme régional de Prévention des addictions La Boussole des jeunes	La Roche sur Yon Vendée
Social	5	Les Intervenantes Sociales en Gendarmerie ; la conseillère CAF-référente de l'association, SIAO, 2 travailleuses sociales d'Action Logement	Challans, Fontenay-le-Comte, Montaigu, Chantonay, La Roche sur Yon

Contrats locaux

Le 1^{er} octobre 2018, la secrétaire d'Etat chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a annoncé la mise en place de Contrats locaux contre les violences sexistes et sexuelles dont les objectifs sont :

- D'assurer une déclinaison opérationnelle des engagements pris au niveau national
- De favoriser un partage d'informations entre les acteurs du territoire pour :
 - Repérer le plus en amont possible les femmes victimes de violences
 - Améliorer la prise en charge des victimes
 - Coordonner les moyens existants
 - Prévenir et agir sur des situations de violences dans leur globalité

L'idée est d'associer les partenaires locaux et les partenaires agissant dans le cadre des violences intra-familiales : les mairies et/ou intercommunalité du territoire concerné, la préfecture et les services de l'État, le Parquet, le Rectorat, les centres hospitaliers, le Conseil Départemental de Vendée, les bailleurs sociaux, les partenaires associatifs (CIDFF Vendée, SOS Femmes Vendée, France Victimes 85...).

L'association est signataire des Contrats locaux. En 2023, un nouveau contrat local (Noirmoutier) a été signé, ce qui porte à 12 CLSPD ou Communautés de communes ayant signé ces contrats.

L'association missionne une professionnelle, accompagné d'une bénévole, sur chaque territoire pour siéger dans les instances locales de mobilisation et de coordination contre les violences conjugales, dans l'objectif de développer nos contacts en zone rurale, les positionner comme des acteurs de détection de situations des violences conjugales.

La professionnelle a également pour mission de faire émerger des projets locaux répondant aux besoins identifiés par les partenaires sur leur territoire et de les accompagner dans la réalisation de ces projets.

En 2023, nous avons participé à 32 réunions.

Les projets mis en œuvre ont été de :

- Créer des outils de communication : fiches réflexes, flyer, plaquette, carte répertoriant les différents partenaires locaux susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement des victimes de violences, campagne de communication permanente auprès des professionnels de santé / Commerçant / Ticket de caisse / centre de vaccination...
- Créer ou consolider des réseaux locaux pour un meilleur repérage des victimes potentielles et une meilleure prise en charge : des sensibilisations ont pu se mettre en place auprès des professionnels de terrain parfois démunis face à la situation des victimes lors de leurs interventions. Certaines communes ont également organisé des cinés débats, des tables rondes, des conférences avec différents intervenants à destination de l'ensemble des professionnels exerçant sur le territoire de la commune concernés par la prévention des violences intra-familiales, sexistes et sexuelles. L'objectif était de sensibiliser les professionnels / bénévoles / élus, en communiquant sur les différentes formes de violence, informer des dispositifs existants, afin de favoriser le repérage et le travail en réseau, localement, en vue d'une meilleure prise en charge des victimes.
- D'identifier et d'établir un lien particulier avec une ou deux personnes qui deviendront relais ruraux. Certains territoires ont nommé dans chaque commune des « référents violences », qui ont tous suivis une formation commune, dispensée conjointement par SOS Femmes Vendée et le CIDFF.

Au cours de ces rencontres, certains territoires ont également émis le souhait de mettre en place des logements d'urgence pour la mise à l'abri des victimes de violences conjugales de leur commune ou communauté de commune.

Un logement d'urgence a été inauguré à Luçon le 27 novembre 2023. De nouveaux logements d'urgence devraient également ouvrir sur d'autres territoires courant 2024.

Lors de ces groupes de travail ont également pu émerger des besoins d'action de prévention auprès des jeunes collégiens ou lycéens. En effet, nombreux sont les enseignants qui relatent des faits de comportements sexistes chez les élèves. Ils précisent que ces faits apparaissent de plus en plus tôt, avec des gestes inappropriés et des propos sexistes et humiliants envers les filles. Plusieurs interventions ont pu ou vont se mettre en place afin de couvrir ces besoins.

ASSOCIATION

SOS FEMMES VENDÉE

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION

SOS
femmes
VENDÉE VIOLENCES
CONJUGALES

SENSIBILISATION ET INFORMATION

SENSIBILISATION A LA VIOLENCE CONJUGALE

Depuis plusieurs années, l'association anime, à la demande, des actions de sensibilisation à la problématique des violences conjugales, auprès d'étudiants en formation, professionnels de l'action sociale, bénévoles ou élus.

Sensibilisation auprès de professionnels et étudiants

En 2023, 15 actions de sensibilisation ont été dispensées auprès de 256 bénéficiaires :

- ✓ Des étudiants :
 - 19 étudiantes à l'école de Conseillère en Economie Sociale Familiale au Lycée Atlantique de Luçon
- ✓ Des professionnel·e·s /élus/bénévoles :
 - 10 participantes avec le CCAS de Fontenay le Comte : citoyennes et professionnelles.
 - 12 encadrants du chantier d'insertion TREMPLEIN ACEMUS du Poiré sur Vie.
 - 32 professionnel·l·es du Conseil départemental de la Vendée.
 - 18 professionnel·e·s des commissariats de police nationale de la Roche sur Yon et des Sables d'Olonne, pompier du SDIS référent VIF.
 - 13 professionnel·le·s ou élus dans le cadre du CLSPD de la Roche sur Yon
 - 14 professionnel·le·s de France Service
 - 60 élus de la Communautés de Communes Sud Vendée Littoral
 - 78 professionnel·le·s ou élus de Communes Sud Vendée Littoral

Sensibilisation auprès du grand public

- Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, l'association s'est associée à plusieurs évènements :
 - 4 mars, participation au village associatif de la Roche sur Yon organisé par le collectif 8 mars
 - 8 mars, participation à la marche aux flambeaux et au spectacle féministe à la Roche sur Yon organisé par le collectif 8 mars
 - 8 mars, participation à l'Hackathon à Challans, organisé par l'association Big Bloom
 - 11 mars, participation au village associatif à Fontenay-le-Comte
- Tenue d'un stand d'information à Talmont Saint Hilaire le 7 avril dans le cadre d'une action alliant défi sportif et cause humanitaire organisé par l'association Cœur Aventures
- Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, l'association a fait une sensibilisation Grand Public en animant deux cinés-débats et en s'associant à des événements :
 - 21 novembre, ciné débat autour du film « L'amour et les forêts » à Landeronde. 35 personnes présentes.
 - 22 novembre : tenue d'un stand à l'issue de la pièce de théâtre « Après coups » ; action organisée par la ville de la Roche sur Yon. 400 personnes présentes.
 - Participation le 25 novembre à la marche de lutte contre toutes les violences faites aux femmes, organisée par un collectif large d'associations et de syndicats. Au cours de cette action, SOS Femmes Vendée a organisé un Happening pour rendre femmage aux victimes de féminicides en 2023, ainsi qu'à toutes les femmes victime de violences sexistes et sexuelles.
 - Participation à la journée de levée de fonds organisée par Camarois & Co suivi du concert par le club Khluster
 - 5 décembre, ciné débat autour du film « L'amour et les forêts » au Poiré sur Vie. 45 personnes présentes.
- Intervention lors de la journée « *Violences faites aux femmes en milieu rural : des actions adaptées à des spécificités* » organisée par la FNSF à Toulouse le 13 octobre 2023.
- Pendant le mois de décembre, tenu d'un stand d'information plusieurs après-midi lors d'une opération emballage paquets cadeaux au sein de l'entreprise ElectroDépôt.

RENCONTRE AVEC DES ÉTUDIANTS

L'équipe de salariées ou de bénévoles est régulièrement interpellée pour expliquer le fonctionnement de notre association ainsi que pour aborder succinctement les mécanismes des violences conjugales.

Cette année, nous avons été interpellées pour répondre aux questionnements de 39 étudiants, en recherche sur la thématique des violences conjugales (lycéens, étudiantes Conseillère en Éducation Sociale et Familiale, étudiantes Assistantes de service social).

PRÉVENTION

PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS ET VIOLENCES SEXISTES DANS LA RELATION AMOUREUSE

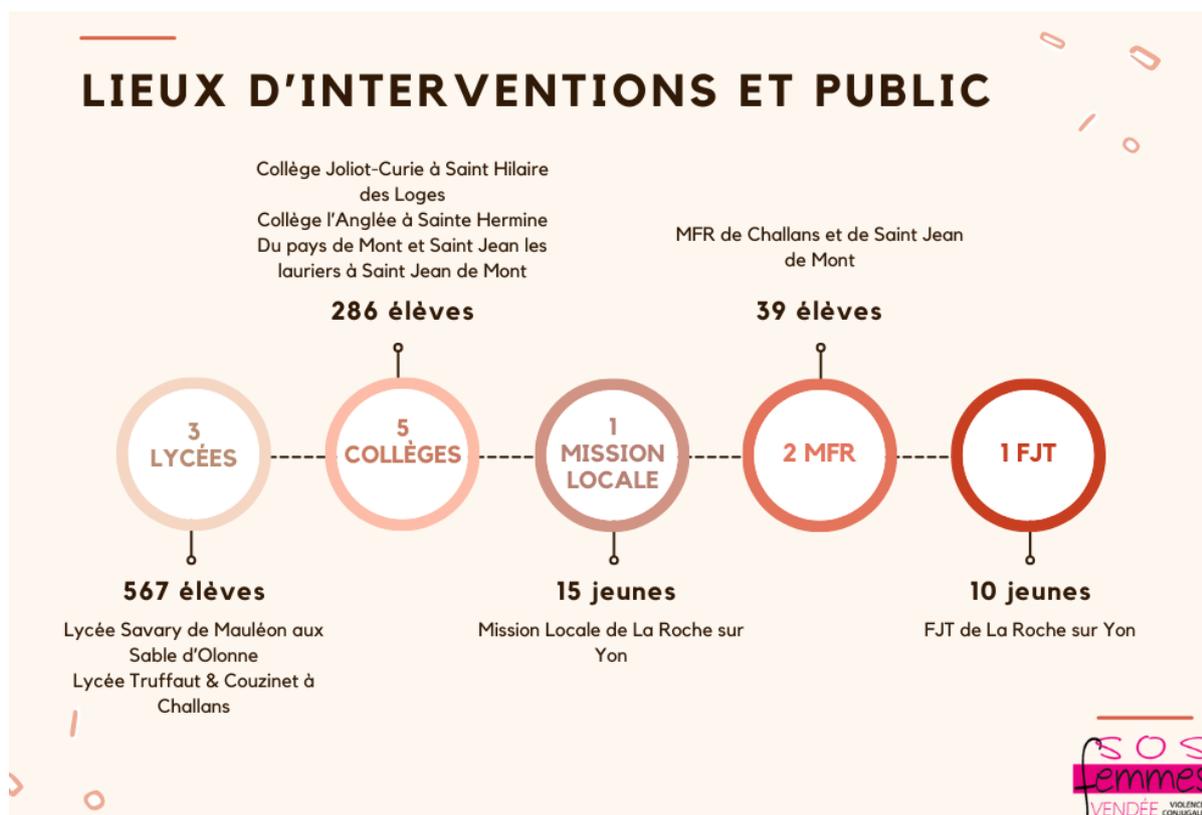
Depuis 2012, l'association SOS Femmes Vendée anime des actions de prévention des comportements et violences sexistes auprès de jeunes allant entre 13 ans et 25 ans.. En effet, lutter contre les violences conjugales, c'est prévenir les violences dès le plus jeune âge et les resituer dans le cadre global du sexisme et des inégalités entre hommes et femmes. Il est essentiel de repérer en amont les comportements et violences sexistes car ils contribuent à l'installation des violences conjugales.

Les représentations et les stéréotypes de genre (féminin/masculin) conditionnent les comportements des hommes et des femmes, sous-tendent leurs positionnements dans la société ainsi que les relations entre eux. Il faut que chacun prenne conscience de cette situation, des rapports de domination et des violences qu'elles entraînent et ainsi faire émerger les problématiques d'égalité et de respect entre hommes et femmes. L'objectif est d'agir tant dans la sphère sociale et professionnelle que dans la sphère privée et donc dans l'intimité du couple.

ACTIONS

En 2023, nous avons réalisé 46 interventions de prévention

Lieux d'intervention et public



Le projet « 3 réseaux » / projet régional

Depuis 2021, le réseau des associations « CIDFF-PLANNING FAMILIAL-SOS FEMMES VENDEE » intervient auprès d'un même groupe d'élèves avec chacune sa spécificité. Ce projet est financé par la région. Pour 2023, la MFR de Saint Jean de Monts a bénéficié de cette action.

Nombre de jeunes sensibilisés

Pour l'année 2023, 917 jeunes ont participé à une séance de prévention aux violences et comportements sexistes dans la relation amoureuse.

Remarques :

Nous observons la stupéfaction des jeunes lorsque nous abordons les chiffres des femmes victimes de violences conjugales accompagnées par SOS Femmes Vendée. Ils sont d'ailleurs très intéressés par les informations données sur les missions de l'association.

Depuis le début de nos actions, nous observons une évolution dans les réponses des jeunes. Ils repèrent plus facilement les stéréotypes sexistes. Malgré tout, ils restent persuadés de ne pas en subir l'influence dans leur vie et que ces stéréotypes sont démodés, d'un autre temps.

Concernant les violences sexistes, nous constatons qu'elles sont souvent banalisées et considérées comme la norme qui régit les relations hommes/femmes. Les filles confirment et illustrent les comportements sexistes dont elles peuvent être victimes alors que certains garçons les découvrent.

ASSOCIATION

SOS FEMMES VENDÉE

BILAN FINANCIER

SOS
femmes
VENDÉE VIOLENCES
CONJUGALES

COMPTE ADMINISTRATIF CHRS au 31/12/2023

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT		2022	2023
60 - ACHATS		31 162,66 €	30 248,74 €
	Alimentation	8 318,57 €	6 911,99 €
	Produits pharmaceutiques et d'hygiène	2 448,98 €	1 619,58 €
	EDF	3 061,30 €	5 669,92 €
	GDF	3 776,42 €	2 890,34 €
	Eau	1 827,55 €	1 844,74 €
	Petit Equipement	2 484,19 €	6 009,17 €
	Fournitures administratives	2 070,62 €	2 403,68 €
	Fournitures		
	Fournitures Hôtelières	6 236,52 €	1 997,43 €
	Carburant	938,51 €	901,89 €
61/62 TFSE		83 242,25 €	75 353,66 €
	Loyers	41 376,34 €	48 644,92 €
	Autres locations	56,59 €	- €
	Entretien et réparations - Maintenance	17 835,57 €	4 106,81 €
	Assurances	4 285,86 €	5 040,33 €
	Vie sociale et documentation	85,88 €	99,01 €
	Communication	714,04 €	1 057,08 €
	Déplacements	4 388,51 €	5 607,59 €
	Transport des femmes	98,10 €	98,10 €
	Frais postaux et télécommunications	2 658,31 €	3 293,34 €
	Honoraires (CAC + AI Paie)	7 551,70 €	6 167,86 €
	Cotisations	3 878,07 €	935,68 €
	Prestations extérieures (GEA)	101,90 €	72,00 €
	Services bancaires	211,38 €	230,94 €
63 - TAXES		16 631,93 €	20 069,23 €
	Formation	5 179,04 €	5 856,24 €
	Taxe sur salaires	9 449,02 €	12 048,11 €
	Provisions taxes sur salaires sur congés payés		
	Taxe ordures ménagères	2 003,87 €	2 164,88 €
	Taxes diverses		
64 - CHARGES DE PERSONNEL		310 332,70 €	342 068,49 €
	Rémunérations	227 696,97 €	251 728,53 €
	Provisions congés payés	533,92 €	474,95 €
	Charges sociales	81 132,67 €	86 568,22 €
	Provisions charges sociales sur congés payés	213,21 €	2 498,80 €
	Autres charges de personnel (RESTEV)	755,93 €	797,99 €
	Indemnités rupture contrat travail et de licenciement		
65 - OPERATION DE GESTION		4,43 €	2,33 €
66 - INTERETS DE L'EMPRUNT			
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		39,45 €	- €
68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		4 864,51 €	4 755,83 €
	Dotation aux amortissements	4 864,51 €	4 755,83 €
	Provision pour risques et charges		
	TOTAUX	446 277,93 €	472 498,28 €
Engagements à réaliser sur subventions attribuées		26 991,44 €	27 117,00 €
	TOTAUX	473 269,37 €	499 615,28 €
Dons alimentaires en nature		20 773,49 €	15 379,90 €
Mise à disposition de locaux			

COMPTE ADMINISTRATIF ASSOCIATIF au 31/12/2023

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT		REALISE 2022	REALISE 2023
60 - ACHATS		26 604,99 €	44 015,24 €
	Alimentation	12 343,97 €	17 375,70 €
	Produits pharmaceutiques et d'hygiène	400,72 €	327,94 €
	EDF	2 890,08 €	5 852,81 €
	GDF	2 459,17 €	4 097,24 €
	Eau	2 116,68 €	3 917,56 €
	Petit Equipement	799,16 €	2 538,58 €
	Fournitures administratives	2 024,48 €	3 063,06 €
	Fournitures loisirs (dont équipement enfant)	745,17 €	651,14 €
	Fournitures Hôtelières	1 565,34 €	4 675,75 €
	Carburant	1 260,22 €	1 515,46 €
61/62 TFSE		109 101,70 €	149 832,27 €
	Loyers	41 254,36 €	54 852,28 €
	Autres locations	1 163,48 €	2 039,37 €
	Entretien et réparations - Maintenance	5 051,02 €	3 461,11 €
	Assurances	4 237,14 €	6 673,67 €
	Vie sociale et documentation	84,12 €	126,17 €
	Communication	699,37 €	1 507,45 €
	Déplacements	6 596,23 €	6 981,67 €
	Transport des femmes	4 040,21 €	4 414,40 €
	Frais postaux et télécommunications	3 659,71 €	4 875,30 €
	Honoraires (CAC + AI Paie)	6 539,04 €	8 037,53 €
	Cotisations	3 798,23 €	9 075,16 €
	Prestations extérieures (psychologue + garde d'enfants)	- €	4 209,09 €
	Services bancaires	206,84 €	293,86 €
	Hébergement aidé - hôtel femmes	31 771,95 €	43 285,21 €
63 - TAXES		16 885,17 €	23 721,92 €
	Formation	5 837,79 €	7 459,50 €
	Taxe sur salaires	10 650,98 €	15 707,17 €
	Provisions taxes sur salaires sur congés payés		
	Provisions taxes sur salaires sur heures supplémentaires		
	Taxe ordures ménagères	396,40 €	555,25 €
	Taxes Diverses		
64 - CHARGES DE PERSONNEL		359 354,50 €	432 224,87 €
	Rémunérations	255 467,12 €	313 940,83 €
	Provisions congés payés	6 890,38 €	6 004,00 €
	Provisions heures supplémentaires	326,25 €	518,92 €
	Charges sociales	91 323,89 €	110 267,55 €
	Provisions charges sociales sur congés payés	4 364,94 €	274,01 €
	Provisions charges sociales sur heures supplémentaires	129,85 €	203,15 €
	Autres charges de personnel (RESTEV)	852,07 €	1 016,41 €
	Indemnité de rupture contrat de travail et de licenciement		
65 - OPERATION DE GESTION		4,34 €	2,90 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		700,00 €	291,00 €
68 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		3 414,90 €	5 193,37 €
	Dotation aux amortissements	3 414,90 €	5 193,37 €
	Provision pour risques et charges		
	TOTAUX	516 065,60 €	655 281,57 €
Engagemt à réaliser sur subv. attribuées (AJ + logt diffus + crédits complé DDCS + court métrage)		130 977,56 €	147 556,00 €
	TOTAUX	647 043,16 €	802 837,57 €
Dons alimentaires en nature			3 764,10
Mise à disposition de locaux			

RECETTES

FONCTIONNEMENT		REALISE 2022	REALISE 2023
SUBVENTIONS		492 301,09 €	627 994,03 €
	Conseil Régional	10 000,00 €	
	Conseil Départemental	50 000,00 €	50 000,00 €
	Ville La Roche sur Yon	32 000,00 €	37 000,00 €
	Autres municipalités	10 852,00 €	10 249,00 €
	Droit des Femmes LEAO	11 197,00 €	11 197,00 €
	Droit des Femmes LEAO subv complémentaire	7 500,00 €	27 378,00 €
	Droit des Femmes LEAO SEGUR		2 650,00 €
	Droit des Femmes - Maillage territorial		2 500,00 €
	Droit des Femmes - gpes d'échanges	7 000,00 €	7 500,00 €
	Droit des Femmes -Sensibilisation en Milieu Rural	1 500,00 €	2 000,00 €
	Droit des Femmes -prévention Sexistes	4 000,00 €	5 000,00 €
	Droit des Femmes - Action sensi teritoire sud	4 000,00 €	6 857,00 €
	Droit des Femmes - taxis		5 000,00 €
	Droit des Femmes Accueil de jour	35 266,00 €	35 266,00 €
	Droit des Femmes Accueil de jour subv complémentaire	7 500,00 €	20 000,00 €
	Droit des Femmes SEGUR MAJ		7 000,00 €
	Fondation des femmes	5 000,00 €	- €
	CAF enfants	32 248,00 €	32 248,00 €
	CAF permanences extérieures	20 525,00 €	20 525,00 €
	CAF REAAP garde d'enfant		2 950,00 €
	CMO	1 200,00 €	1 200,00 €
	MSA	2 000,00 €	2 500,00 €
	FDVA	10 000,00 €	8 000,00 €
	FIPD	17 000,00 €	16 000,00 €
	DDETS nuitée hôtel	15 913,47 €	59 659,30 €
	DDETS accompagnement ALT	22 842,48 €	22 370,26 €
	DDETS HI Logement diffus hors CHRS	109 039,08 €	102 209,70 €
	DDETS HU Logement diffus hors CHRS	13 660,26 €	
	DDETS création 1 place HU		38 303,40 €
	DDETS HU Logement diffus hors CHRS		1 023,00 €
	DDETS aide alimentaire	5 000,00 €	5 000,00 €
	VENDEE HABITAT	37 233,00 €	37 233,00 €
	DDETS ALT	14 824,80 €	14 824,80 €
	Adulte relais + ASP-CUI		
	Subventions Sables d'Olonne et Château d'Olonne	5 000,00 €	5 000,00 €
	DRETS APP précarité		20 000,00 €
	Revalorisation posteVH		5 270,00 €
	Logement urgence LUCON		4 080,57 €
AUTRES PRODUITS		44 922,90 €	66 297,60 €
	Produits des activités annexes	9 572,65 €	32 170,80 €
	Participations	12 726,76 €	21 118,23 €
	Cotisations	370,00 €	300,00 €
	Dons	17 900,83 €	8 789,31 €
	Fonds de formation	3 765,00 €	2 548,97 €
	Produits financiers	587,66 €	1 370,29 €
75- OPERATION GESTION		5,55 €	7,28 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		183,90 €	2 389,26 €
777 - QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREE AU RESULTAT		1 402,26 €	1 477,80 €
	TOTAUX	538 815,70 €	698 165,97 €
78 Reprise provision travaux et risques et charges		2 658,85 €	- €
Report de subventions non utilisées		119 486,00 €	123 299,56 €
	DDFE Acc de jour	23 511,00 €	23 511,00 €
	DDETS Logement diffus	8 000,00 €	8 000,00 €
	DDETS LOGT JF	11 403,00 €	
	DDETS 2 PLACES SUPPL APPART 389		24 090,00 €
	DDETS 2 PLACES SUPPL		8 291,00 €
	DDETS ALT 2022 LOGTS RELAIS		812,00 €
	DDETS HOTEL 2021		4 271,00 €
	DDFE formation gendarmes	800,00 €	
	Hôtel	19 772,00 €	
	DEPARTEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €
	DDFE TAXIS 2021	4 000,00 €	
	DDFE prév comport sexistes 2021	1 000,00 €	
	DDFE tickets services 2021	6 000,00 €	
	DDFE JOUR	10 000,00 €	5 672,00 €
	LEAO	10 000,00 €	7 500,00 €
	DDFE FONTENAY-LE-COMTEA		3 827,00 €
	REGION TICKETS SERVICES		10 000,00 €
	AMENAGEMENT BUREAUX WAGRAM		2 325,56 €
79- TRANSFERTS DE CHARGES		328,22 €	304,29 €
	TOTAUX	661 288,77 €	821 769,82 €
Bénéfice comptable		14 245,61 €	18 932,25 €
Dons alimentaires en nature		3 446,51	3 764,10
Mise à disposition de locaux		1 258,00	

ASSOCIATION
SOS FEMMES VENDÉE

ANNEXES

SOS
femmes
VENDÉE VIOLENCES
CONJUGALES

Annexe 1 - LA FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES

Dans les années 1970, des associations issues du mouvement féministe pour dénoncer les violences faites aux femmes et plus particulièrement les violences conjugales. Cette coordination devient en 1987 la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Un réseau national

En 2023, la FNSF compte 81 associations membres qui suivent chaque année plus de 30 000 situations de femmes victimes de violences conjugales.

Les missions de la FNSF

Les missions de la FNSF sont :

- de faire reconnaître les violences faites aux femmes comme un phénomène de société, ce type de violences étant une des manifestations de l'inégalité persistante entre les hommes et les femmes ;
- d'être une force de proposition auprès des pouvoirs publics et des politiques afin de faire évoluer les lois ;
- d'interpeller l'opinion publique et de faire évoluer les mentalités ;
- de favoriser des échanges, des réflexions, des partenariats et des recherches afin d'améliorer les réponses apportées.

Des services

Violences conjugales Info (39 19)

La FNSF gère depuis 15 ans le service national d'écoute-information-orientation pour les violences conjugales, devenu le 3919/Violences Conjugales Info en mars 2007.

Il s'agit d'un lieu d'écoute téléphonique anonyme favorisant l'émergence de la parole et le soutien des victimes et de leur entourage ainsi que d'un lieu d'information pour les professionnels et les acteurs sociaux. Le service du 3919 est depuis le 28 août 2021 ouvert 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Service Formation – Observation – Recherches – Etudes

Le service Formation-Observation-Recherches-Etudes de la FNSF répond, avec le concours des associations de terrain, aux demandes d'actions de sensibilisation ou de formations formulées par les acteurs sociaux confrontés aux violences conjugales dans leurs pratiques. Il mène des observations et effectue des études thématiques en s'appuyant sur les statistiques nationales du service Violences Conjugales Info ainsi que sur les informations qualitatives fournies par les associations du réseau.

Site internet de la FNSF : <http://www.solidaritefemmes.org/>

Annexe 2 - PLAN DE FORMATION

	Nombre de salariées/bénévoles	Intitule de formation	Modalités
FORMATION COLLECTIVE OU INDIVIDUELLE	6 bénévoles	formation des bénévoles sur les violences conjugales	1 journée
	1 salariée	Développer des nouvelles stratégies "d'aller vers" les femmes victimes de violences	1 journée
	2 salariées	coparentalité en situation de séparation	1 demi-journée
	4 salariées et 2 bénévoles	Féminicides : du fait divers au fait social... Et maintenant ?	1 journée
	14 salariées	Restaurer le lien avec les personnes en grande difficulté psychique face à l'accès aux soins	1 demi-journée
	3 salariées et 3 bénévoles	Journée d'étude URSF "féminicides : drames individuels, enjeu universel, de la résignation à l'action !"	1 journée
	3 salariées	Atelier d'échanges de pratique "pe(a)nsons ensemble l'addiction"	3 demi-journées
	1 salariée et 1 bénévole	colloque ruralité	1 journée
	17 salariées	Construire des plans d'actions et des projets en équipe en se basant sur l'analyse de ses pratiques professionnelles	6 demi-journées
	3 salariées	Analyse des pratiques professionnelles - groupe nuit	3 demi-journées

Annexe 3 - RÉPARTITION HORAIRES DES BÉNÉVOLES

Administratrices Bénévoles	Fonctions administratives / RH	Vie associative	Action sensibilisation et Prévention	Commissions	Accompagnement Femmes	Bricolage Entretien des locaux	TOTAL
TOTAL	1829	494	174	188	79	73	2837

Annexe 4 – PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DES FEMMES HÉBERGÉES SUR LES DISPOSITIFS D'URGENCE



LEXIQUE

AED : Aide Éducative à Domicile
CA : Conseil d'Administration
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIDFF : Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
CLAV : Comité Local d'Aide aux Victimes
CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP : Centre Médico Psychologique
CMPP : Centre Médico Psycho-Pédagogique
CVS : Conseil de Vie Sociale
CSE : Comité Social Économique
DLA : Dispositif Local d'Accompagnement
ETP : Equivalent Temps Plein
FDVA : Fonds pour le Développement de la Vie Associative
FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs
FNSF : Fédération Nationale Solidarité Femmes
MAJ : Maison d'Accueil de Jour
MDA : Maison Départementale des Adolescents
MDSF : Maison Départementale des Solidarités et de la Famille
MFR : Maison Familiale Rurale
MSA : Mutualité Sociale Agricole
PMI : Protection Maternelle Infantile
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
T.I.S.F : Technicien-ne d'Intervention Sociale et Familiale
URSF : Union Régionale Solidarité Femmes
VIF : Violences Intra-familiales